



Courses à obstacles

Avis et communiqués III

Décisions V

Résultats (n° 109 à 147) :

dimanche 12 février 2023	
MAURE-DE-BRETAGNE	1
lundi 13 février 2023	
PAU	2
mercredi 15 février 2023	
PAU	3

samedi 18 février 2023	
ANGERS	5
dimanche 19 février 2023	
NÎMES	7
PAU	9
mardi 21 février 2023	
FONTAINEBLEAU	12

Index des chevaux cités dans ce numéro 15

FRANCE GALOP

Département Technique
46 place Abel Gance
92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop – Imprimeur
Dépôt légal : mars 2023
Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

Liste des oppositions

(Mis à jour le 12 janvier 2023)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de fais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de fais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Christophe BURGUET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT. Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST ENT JEAN-MARC CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	STE ENT. FRANÇOIS ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 43, 143, 213 et 216 et de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, sous la présidence de M. Arnaud de SEYSSEL ;

Saisis par la Commission médicale du dossier du jockey Pavel SLOZIL dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué le 8 décembre 2022 sur l'hippodrome de CAGNES-SUR-MER, a révélé la présence d'une substance prohibée classée comme diurétique (FUROSEMIDE) ;

Rappels des faits :

Le 4 janvier 2023, la Commission médicale a envoyé audit jockey un courrier l'informant, d'une part, du résultat de son prélèvement biologique et, d'autre part, lui demandant de lui faire parvenir des explications quant à la présence de cette substance, lui indiquant par ailleurs qu'il avait la possibilité de demander dans un délai de 8 jours, une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Le 12 janvier 2023, ledit jockey a envoyé un courriel et a informé la Commission qu'il ne souhaitait pas faire d'analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Le 31 janvier 2023, la Commission médicale s'est réunie et après avoir entendu l'intéressé, accompagné de son médecin traitant, la Commission médicale a considéré que :

- les diurétiques pris pendant plusieurs semaines n'avaient pas d'indications médicales et que le Furosémide prescrit par ledit médecin relève d'un mésusage du médicament détourné pour perdre du poids de façon artificielle sans aucune raison médicale justifiée ;
- ledit jockey a mis en jeu sa santé et par là même a fait encourir un risque aux autres jockeys montant avec lui, la Commission lui rappelant que la monte en courses sollicite fortement son système cardiovasculaire et qu'une prise de diurétiques par la perte induite d'électrolytes (perte de potassium) peut être à l'origine d'un trouble du rythme cardiaque extrêmement grave ;

Dans ces conditions et après en avoir délibéré, la Commission médicale a décidé de prononcer une contre-indication médicale temporaire à la monte en courses en France, prenant effet immédiatement, tout en demandant audit jockey, pour pouvoir remonter en courses, de remplir les conditions cumulatives suivantes :

- réaliser une visite de non-contre-indication à la monte en courses auprès d'un médecin agréé par France Galop en France, désigné par le médecin conseil de France Galop, au cours de laquelle une évaluation du poids minimal de monte en courses devra être effectuée ;
- effectuer un nouveau prélèvement biologique à la recherche de substances prohibées dont le résultat devra être négatif et le tout à ses frais ;

La Commission médicale a également précisé qu'au vu des conditions à remplir, elle statuera à nouveau sur son dossier ;

S'agissant d'une substance classée comme diurétique figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir dûment demandé au jockey Pavel SLOZIL de fournir ses explications ou à demander par écrit à être entendu par les Commissaires de France Galop pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et les explications dudit jockey ;

Vu la copie du rapport en date du 3 février 2023 adressé aux Commissaires de France Galop par la Commission médicale et ses pièces jointes ;

Vu le courrier dudit jockey reçu le 12 février 2023 mentionnant notamment qu'il se tient à la disposition du Service compétent pour effectuer les démarches médicales demandées ;

Vu les articles 43, 143, 213, 216, 223 et l'annexe 11 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que la Commission a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop en raison de la nature de la substance en cause, classée comme diurétique, figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, en application des dispositions de l'article 143 dudit Code ;

Attendu que la Commission médicale a déclaré ledit jockey inapte médicalement temporairement à la monte en courses à compter du 31 janvier 2023 et lui a indiqué que pour pouvoir continuer à monter en courses ledit jockey devra remplir les conditions cumulatives suivantes :

- réaliser une visite de non-contre-indication à la monte en courses auprès d'un médecin agréé par France Galop en France, désigné par le médecin conseil de France Galop, au cours de laquelle une évaluation du poids minimal de monte en courses devra être effectuée ;
- effectuer un nouveau prélèvement biologique à la recherche de substances prohibées dont le résultat devra être négatif et le tout à ses frais ;

Que la situation dudit jockey constitue une infraction aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop en ce que le prélèvement biologique auquel il a été soumis a mis en évidence la présence d'une substance appartenant à la liste des substances prohibées de l'annexe 11 dudit Code et qu'il y a lieu, dans ces conditions, au vu de cet article, de le sanctionner ;

Attendu, dans ces conditions, qu'au vu des éléments du dossier et des explications dudit jockey dont il est pris acte, les Commissaires de France Galop décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses en France dudit jockey à compter du 31 janvier 2023 ;
- de prendre acte de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale ;
- d'infliger en tout état de cause audit jockey une interdiction de monter d'une durée de 15 jours dans les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour son infraction aux règles en matière de prélèvement biologique, tout en prenant acte de son courrier, mais en l'alertant sur son comportement consistant à se voir prescrire un diurétique aux fins de perdre du poids pour pouvoir monter ses courses, comportement très dangereux pour sa santé et totalement prohibé ;
- de demander l'extension de cette interdiction de monter à l'autorité hippique tchèque, à savoir le JOCKEY CLUB de LA REPUBLIQUE TCHEQUE (JOCKEY CLUB CESKE REPUBLIKY) et de sensibiliser ledit Jockey Club sur le comportement du médecin traitant dudit jockey ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 43, 143, 213, 216, 223 et de l'annexe 11 du Code des Courses Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses en France du jockey Pavel SLOZIL à compter du 31 janvier 2023 ;
- de prendre acte de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale ;
- d'infliger en tout état de cause audit jockey, une interdiction de monter d'une durée de 15 jours dans les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour son infraction reconnue aux règles en matière de prélèvement biologique ;
- de demander l'extension de cette interdiction de monter à l'autorité hippique tchèque, à savoir le JOCKEY CLUB de LA REPUBLIQUE TCHEQUE (JOCKEY CLUB CESKE REPUBLIKY) et de sensibiliser ledit Jockey Club sur le comportement du médecin traitant dudit jockey.

Boulogne, le 15 février 2023

R. FOURNIER SARLOVEZE – L. GISCARD d'ESTAING – A. de SEYSSEL

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Après avoir pris connaissance du rapport établi le 9 février 2023 par le Service Contrôles de France Galop

et de l'ensemble de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 28 décembre 2022 dans l'établissement de la Société d'Entraînement Yann BARBEROT, entraîneur public, à DEAUVILLE ;
- que dans son procès-verbal, le vétérinaire préleveur de la Fédération Nationale des Courses Hippiques relève 2 anomalies relatives à l'effectif déclaré par ledit entraîneur ;
- que la pouliche FLEUR DE SEL était présente, mais non déclarée à l'effectif de ladite Société d'entraînement ;
- que le hongre MADIGAN était déclaré à l'effectif, mais absent de l'établissement ;
- que le 23 janvier 2023, le Service Contrôles de France Galop a demandé des explications audit entraîneur, lequel a répondu par courrier daté du 26 janvier 2023, en indiquant concernant « *les chevaux MADIGAN (déclaré dans son effectif) et FLEUR DE SEL (non rentrée dans son effectif)* », que « *malencontreusement il était en vacances à cette période, et a fait le nécessaire dès son retour* » ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et les explications de la Société d'Entraînement Yann BARBEROT communiquées dans le cadre de l'enquête ;

Vu le rapport du Service Contrôles de France Galop en date du 9 février 2023 et ses pièces jointes ;

Vu les dispositions des articles 32, 39, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que le jour du contrôle, la pouliche FLEUR DE SEL était présente, mais non déclarée à l'effectif de ladite Société d'entraînement et que le hongre MADIGAN était déclaré à l'effectif, mais absent de l'établissement de ladite Société d'entraînement ;

Qu'il ressort des éléments du dossier que la Société d'Entraînement Yann BARBEROT a expliqué la situation en indiquant avoir été en vacances à cette période et avoir fait le nécessaire dès son retour, tout en précisant que lors des précédents contrôles au sein de son écurie cela n'était jamais arrivé ;

Que si les Commissaires de France Galop prennent acte des explications dudit entraîneur transmises au Service Contrôles de France Galop, elles ne permettent cependant pas de l'exonérer de sa responsabilité en matière de déclaration des chevaux à l'effectif, ledit entraîneur reconnaissant d'ailleurs les anomalies en les expliquant ;

Qu'en ne déclarant pas correctement à son effectif un cheval sous son entraînement le jour du contrôle et en ne déclarant pas la sortie d'un autre, la Société d'Entraînement Yann BARBEROT n'a pas respecté les formalités prévues par l'article 32 dudit Code relatives aux déclarations des chevaux à l'entraînement, étant observé que ledit entraîneur doit tout mettre en œuvre pour mettre en place une organisation lui permettant d'effectuer les démarches de déclarations dans les délais prévus au Code ;

Attendu qu'il y a donc lieu, en l'espèce, au vu des éléments du dossier et de l'infraction constituée en raison de la violation des dispositions de l'article 32 dudit Code, de sanctionner la Société d'Entraînement Yann BARBEROT, en sa qualité d'entraîneur public par une amende de 150 euros par infraction constatée, soit 300 euros, ladite Société d'Entraînement n'ayant pas suffisamment assuré ses obligations prévues par les dispositions de l'article 32 dudit Code ;

Attendu, enfin, que les Commissaires de France Galop prennent acte de la régularisation des formalités déclaratives afférentes à la situation des chevaux en cause ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de sanctionner la Société d'Entraînement Yann BARBEROT par une amende de 300 euros en raison de sa violation des dispositions de l'article 32 du Code des Courses au Galop ;
- de prendre acte de la régularisation des formalités déclaratives afférentes à la situation des chevaux en cause.

Boulogne, le 22 février 2023
R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELACQUE – A. de LENCQUESAING

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143 et 213 du Code des Courses au Galop ;

Rappel des faits :

Le 27 novembre 2016, le jockey Jonathan PLOUGANOU a signé une reconnaissance de notification d'avoir à subir un prélèvement biologique sur l'hippodrome d'AUTEUIL ;

Le 29 décembre 2016, les Commissaires de France Galop ont sanctionné ledit jockey par une interdiction de monter d'une durée de 6 mois, pour avoir enfreint de manière particulièrement grave les règles concernant le prélèvement biologique, en allant chercher de l'urine d'un tiers avant son prélèvement biologique et en utilisant volontairement cette urine recueillie avant son contrôle pour tenter de frauder au prélèvement pour lequel il était désigné ;

Le 10 janvier 2017, la Commission d'appel de France Galop a maintenu la décision desdits Commissaires, de même que la Commission Supérieure de France Galop (abrogée depuis), le 19 janvier 2017 ;

Le 20 janvier 2023, le jockey Jonathan PLOUGANOU ne s'est pas présenté pour subir le prélèvement biologique pour lequel il avait été désigné sur l'hippodrome de PAU ;

Le même jour, ledit jockey a été informé qu'il n'était pas autorisé à remonter en courses tant qu'il n'aurait pas effectué, à ses frais, une nouvelle visite de non contre-indication à la monte en courses incluant un nouveau prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop et qu'il ne serait autorisé à remonter en courses qu'au 6ème jour qui suit ladite visite ;

Le lendemain, ledit jockey a réalisé la visite médicale demandée assortie d'un prélèvement biologique dont le résultat est revenu négatif ;

Le 3 février 2023, les Commissaires de France Galop ont été saisis par un rapport du médecin conseil de France Galop suite au non-respect, par ledit jockey, de son obligation d'effectuer le prélèvement biologique le jour de sa course ;

Après avoir dûment appelé le jockey Jonathan PLOUGANOU à se présenter à la réunion fixée au 22 février 2023 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté sa non-présentation ;

Vu le courrier dudit jockey en date du 21 février 2023, mentionnant notamment :

- qu'il se rendait dans le vestiaire de l'hippodrome du Pont-Long à PAU, le 20 janvier 2023, qu'il croisait le médecin de service qui lui signalait son contrôle biologique et qu'en suivant, il prenait et signait les documents pour le contrôle dans le bureau des Commissaires du jour et qu'il retournait voir le médecin de service ;
- qu'il l'informait avoir fait un régime pour monter au poids et ses difficultés à uriner ;
- que le médecin lui a alors rappelé qu'il avait un quart d'heure après la course pour «*retenir sa chance*» ;
- que la tentative fut infructueuse et que le temps étant écoulé, le médecin de service le conviait à prendre rendez-vous chez un médecin agréé, ce qu'il fit dès le lendemain ;
- qu'en aucun cas il ne s'est pas présenté, que le médecin lui a avoué son erreur de case cochée et que pour sa part, il a la certitude d'avoir respecté la procédure ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, des explications dudit jockey, du rapport du médecin conseil de France Galop et de ses pièces jointes ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Sur le fond ;

Vu les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que le jockey Jonathan PLOUGANOU a été désigné pour subir un prélèvement biologique le 20 janvier 2023 sur l'hippodrome de PAU, mais qu'il ne s'est pas présenté audit prélèvement comme l'atteste le constat de carence du procès-verbal des opérations de prélèvement, confirmé par le rapport du médecin conseil transmis auxdits Commissaires ;

Que s'il convient de prendre acte des explications dudit jockey, transmises la veille de sa convocation devant

les Commissaires de France Galop, ce dernier n'apporte pas d'élément probant quant à ses observations, étant observé qu'au vu des circonstances et de la manière dont se sont déroulés les événements lors de ce contrôle, le médecin de service a considéré qu'il s'agissait d'une non-présentation audit contrôle ;

Qu'il convient, en outre, de relever que ledit jockey n'a pas contesté le courrier du Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 20 janvier 2023, lequel indiquait expressément que « ledit jockey ne s'était pas présenté à l'infirmerie bien qu'il ait signé la reconnaissance de notification à devoir subir un prélèvement biologique » ;

Attendu que ledit jockey a été informé par ce courrier qu'il n'était pas autorisé à remonter en courses tant qu'une visite de non contre-indication à la monte en courses, incluant un prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop, n'aura pas été effectuée et qu'il ne pourra remonter en courses qu'à compter du 6ème jour qui suit la visite médicale susvisée ;

Que ledit jockey a réalisé, le 21 janvier 2023, la visite en cause incluant un prélèvement biologique dont le résultat est revenu négatif et qu'il a donc été autorisé, par le service médical, à remonter en courses d'un point de vue médical ;

Attendu qu'il ressort ainsi de l'ensemble des éléments du dossier qu'en ne se présentant pas audit contrôle sur l'hippodrome susvisé comme l'a considéré le médecin de service ledit jockey n'avait pas respecté son obligation de se soumettre au prélèvement biologique prévu par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Attendu en conséquence que les Commissaires de France Galop :

- prennent acte des mesures de la Commission médicale susvisées et de leur respect par ledit jockey le 21 janvier 2023 ;
- interdisent en tout état de cause audit jockey de monter, pour une durée de 30 jours, dans toutes les courses publiques régies par le Code des Courses au Galop, celui-ci ne s'étant pas présenté audit prélèvement pour lequel il avait été désigné, ce qui constitue un manquement non acceptable au Code des Courses au Galop, étant observé qu'aucune récidive n'est retenue au vu du délai écoulé depuis son infraction de 2016, mais qu'il doit prendre ses dispositions pour ne plus adopter de comportement contraire audit Code en la matière ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de prendre acte des mesures de la Commission médicale susvisées et de leur respect par le jockey Jonathan PLOUGANOU le 21 janvier 2023 ;
- d'interdire en tout état de cause audit jockey de monter, pour une durée de 30 jours, dans toutes les courses publiques régies par le Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 22 février 2023

R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELACQUE – A. de LENCQUESAING

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

MAURE-DE-BRETAGNE

dimanche 12 février 2023

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Michel CARRIER – Bertrand MOREAU – Michel RAFFEGEAU – Christophe GAUTIER

0133 043

109 3135 PRIX DU BOIS BASSET 3 800 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas couru en steeple-chase. Poids : 67 k.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

	Jodhpur A La Motte , h, al, 4 ans, par Full Of Gold et Unagrez (Smadoun), 67 k (64 k), p, D. Duveau (E. Manceau), W. Menuet (s)	1
	Joker De Mai , h, b, 4 ans, par Balko et Divine De St Pierre [Ungaro (GER)], 67 k, p, JP. Monclin (A. Renard), J. Delaunay	2
	Journee D'La Femme , f, n.p, 4 ans, par Authorized IRE et Regle De L'Art (Video Rock), 65 k, p, . Ecurie Couderc (C. Lefebvre), L. Viel (s)	3
	Junov Du Mou , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Quenotte Du Mou [Dark Moondancer (GB)], 65 k (62 ^{1/2} k), Δ p, And. Martin (D. Lecomte), P. Journiac	4
	Jade De Turgeon , f, r, 4 ans, par Voiladenuo et Dامتurgeon [Turgeon (USA)], 65 k (63 k), Δ p, M ^{me} MF. Suberville (D. Thomas), P. Journiac	5
94	Javotte Duquartier , f, 4 ans, 65 k (64 k), M ^{me} AS. Bernier (C. Riou), D. Bernier	6
	Jariv Des Bruyeres , h, 4 ans, 67 k (66 k), p, J. Jouin (G. Richard), J. Jouin	7
	Java Baie , f, 4 ans, 65 k (64 k), Δ p, R. Daniel (E. Meunier), P. Quinton (s)	8
11	Jalzan , h, 4 ans, 67 k (63 k), p, M ^{me} C. Darchy (C. Gousse), W. Menuet (s)	arr

9 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 184 €

Eng. Sup. : Joker De Mai

¾ long, 6 long, 1 long, 4 long, 3 long, 7 long, 6 long ½.

6 720€ – 3 360€ – 1 960€ – 1 330€ – 630€

Primes aux éleveurs :

974 € M^{me} Sylvie Isaac, M^{me} Laura Nonn, Anthony Goudal.

487 € Jean-Yves Touzaint, Nicolas Touzaint, Suc. Jean-Pierre Girard, Jean-Francois-Pierre Girard.

284 € Haras De Saint-Voir, Sc Ecurie Couderc.

192 € Earl Domaine Du Mou.

91 € Eric Prezelin, M^{me} Marie-France Suberville.

Temps total : 4'36"75"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Dylan LECOMTE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour s'être présenté à la pesée avant la course avec un dépassement de poids supérieur (1 kilo) à celui annoncé lors de la déclaration de monte.

A l'issue de la course le cheval JOKER DE MAI a subi un prélèvement biologique.

110 3136 PRIX AL CAPONE 3 800 m

(Steeple-Chase)
(Classe 4)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant jamais gagné en steeple-chase. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

	Easter Sunday , h, al, 5 ans, par Sunday Break JPN et Kotkie Bleue (Kotky Bleu), 74 k (71 k), M ^{me} K. Capdevert (Q. Defontaine), S. Gouyette (s)	1
	Impala De Kerza , h, b, 5 ans, par Thewayouare USA et La Salvetat [Network (GER)], 68 k (65 k), φ p, EARL de Kerza (F. Besson), Gab. Leenders (s)	2
	Band Quality , h, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Qualyjenka (Nononito), 68 k (64 k), p, M ^{me} MF. Suberville (D. Lecomte), P. Journiac	3
	Bien Divin , h, b, 5 ans, par On Est Bien (IRE) et Fleur Divine (Denham Red), 68 k (65 k), p, D. Cadot (s) (E. Manceau), D. Cadot (s)	4
	Imperial De Thaix , h, n.p, 5 ans, par Free Port Lux (GB) et Victoire De Thaix (Voix Du Nord), 71 k (70 k), φ, M ^{me} N. Viel (V. Morin), T. Viel	5
	Ipaloma Du Maine , f, 5 ans, 66 k (65 k), φ Δ p, J. Jouin (G. Richard), J. Jouin	6
	La Reyne Margot , f, 5 ans, 66 k (63 k), p, M ^{me} C. Boisdrion (T. Blainville), P. Leblanc	7
	Pappy Boyington , h, 5 ans, 67 k (66 k), φ p, Pegasus Farms Ltd (T. Vabois), P.J. Fertillet	8
	Mutine De Lisboa , f, 5 ans, 67 k, ⊗ p, M ^{me} P. Chemin (J. Lebrun), Ch. Herpin (s)	arr
	Love Generation , f, 5 ans, 65 k (64 k), T. Cantin (A. Baudoin-Boin), V. Chatellier	arr
	Ixos Des Blins , h, 5 ans, 70 k (67 k), p, XL. Le Stang (D. Thomas), XL. Le Stang	tbé
	Ivavite Gene , h, 5 ans, 67 k (64 k), p, Ecurie Jean-Michel Carrie (A. Nail), T. Jouin	tbé

12 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. ; 13 part def. – Total des entrées : 485 €

Eng. Sup. : Impala De Kerza

Sans motif : Icambre

6 long, 1 long ¾, 9 long, 1 long ¼, 1 long, 4 long ½, 2 long ½.

6 720€ – 3 360€ – 1 960€ – 1 330€ – 630€

Primes aux éleveurs :

974 € Arsene Schott, Ludovic Schott, Jules Schott, Valentin Schott.

487 € Earl De Kerza.

284 € Eric Prezelin, M^{me} Marie-France Suberville.

192 € Damien Cadot, Pierre Albert, Franck Albert.

91 € Michel Bourgneuf.

Agissant d'office les commissaires ont ouvert une enquête afin de déterminer les circonstances de la chute à l'amorce du 1^{er} virage, des jockeys Damien THOMAS (IXOS DES BLINS) et Arthur NAIL (IVAVITE GENE), après audition des jockeys Arthur NAIL, Damien THOMAS, Gwen RICHARD et Jean-Stéphane LEBRUN et projection du film de contrôle, il s'avère que le cheval IVAVITE GENE (Arthur NAIL) a glissé entraînant dans sa chute IXOS DES BLINS (Damien THOMAS).

Aucune faute professionnelle n'a été retenue.

A l'issue de la course le cheval BAND QUALITY a subi un prélèvement biologique.

111 ³¹³⁷ **PRIX DE PORNICHET** **4 200 m**
 (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

14 000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop

 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- 72** **Isabey Vallis**, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Toccata Vallis [Ballingarry (IRE)], 72 k, ♂, M^{me} AN. Dutertre (C. Lefebvre), L. Viel (s) **1**
- Imperial Desbois**, h, b, f, 5 ans, par Masked Marvel GB et Altesse Desbois (Clety), 68 k (65 k), ♂, V. Le Roy (D. Lecomte), d'E. Andigne **2**
- Hello Diva**, f, b, 6 ans, par Crillon et Traviata [Ultimately Lucky (IRE)], 67 k, ♂, Ecurie des Dunes (J. Lebrun), P. Quinton (s) **3**
- 52** **Ice Flag**, h, b, f, 5 ans, par Bathyrhon GER et Princesse Garuda [Garuda (IRE)], 69 k (68 k), G. Garreau (V. Morin), T. Viel **4**
- Iltesse**, f, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Nobless D'Aron (Ragmar), 67 k (64 k), ♂, Gil. Chaignon (M. Ferron), Gil. Chaignon **5**
- Iguski**, h, 5 ans, 69 k (66 k), ♂, Ecurie Bred To Win SC (E. Meunier), P. Quinton (s) **6**
- Homeo De Balme**, h, 6 ans, 69 k (66 k), ♂, P. Leblanc (T. Blainville), P. Leblanc **7**
- Hondleen**, h, 6 ans, 74 k (70 k), ♂, O. Seite (M^{me} M. Besnard), E. & G. Leenders (s) **8**
- Haluisin**, h, 6 ans, 69 k (68 k), ♂, G. Goeffick (V. Bernard), J. Jouin **arr**
- Ititidelaplesse**, h, 5 ans, 67 k (66 k), ♂, D. Marion (S. Thepaut), J. Marion (s) **arr**
- 92** ⁴ **Hibiza De Niel**, h, 6 ans, 70 k (69 k), M^{me} S. Delaroché (G. Richard), M^{me} S. Delaroché **tbé**
- Istoire D'Epices**, f, 5 ans, 66 k (63 k), ♂, D. Bernier (L. Quittet), D. Bernier **tj**

12 partants; 20 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 130 €

Certif. vétérinaire: Galopin De Maulde

6 long, 4 long, 1 long, 5 long, 1 long, 1 long, 1 long.

6720€ – 3360€ – 1960€ – 1330€ – 630€

Primes aux éleveurs:

974 € Andre-Noel Dutertre.

487 € Earl Guittet-Desbois.

284 € Jean-Pierre Mahe, Jean-Francois Balay.

192 € Gabriel Garreau.

 91 € Earl Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet, M^{me} Marie Sauvignon.

Temps total: 5'14"92"

Les Commissaires après avoir entendu le jockey Quentin DEFONTAINE en ses explications l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour s'être présenté à la pesée avant la course avec un dépassement de poids supérieur à la limite autorisée.

A l'issue de la course le cheval HELLO DIVA a subi un prélèvement biologique.

112 ³¹³⁸ **PRIX COLONEL BARON DU TALHOUET** **4 200 m**
 (Steeple-Chase)

(Classe 4)

14 000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop

 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné un steeple-chase. **Poids: 5 ans, 66 k., 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- 92** ⁵ **Savoyard (IRE)**, h, b, 10 ans, par Canford Cliffs IRE et World'S Heroine IRE (Spinning World USA), 74 k (70 k), ♂, J. Uzel (A. Pageot), J. Boisnard (s) **1**
- 48** **Grand Frisson**, h, al, 7 ans, par Montmartre et Allo Cherie (Dom Alco), 72 k, ♂, P. Jerome (P. Lotout), P. & C. Peltier (s) **2**
- Funky De La Barre**, h, b, 7 ans, par Maresca Sorrento et Polka De La Barre (Smadoun), 72 k (68 k), ♂, P. Journiac (D. Lecomte), P. Journiac **3**
- Neptune Divine**, f, b, f, 7 ans, par Protektor GER et Fleur Divine (Denham Red), 70 k (67 k), ♂, P. Albert (E. Manceau), D. Cadot (s) **4**
- 3** **Batman Royal**, h, gr, 6 ans, par Crossharbour GB et La Vaillante [Spanish Moon (USA)], 69 k (68 k), ♂, A. Icard (G. Richard), P.J. Fertillet **5**
- Amssetou**, f, 6 ans, 71 k (70 k), ♂, T. Le Teno (T. Vabois), J. Zuliani **6**

- Kincsem Park**, f, 6 ans, 67 k (66 k), L. Carberry (s) (V. Bernard), L. Carberry (s) **7**
- 63** **Abbarez**, h, 9 ans, 71 k (68 k), ♂, G. Mousnier (D. Thomas), G. Mousnier **8**
- Madgilloud Paix**, h, 6 ans, 68 k (67 k), ♂, M^{me} T. Letort (C. Riou), N. Chevalier **9**
- Ecrinrose**, h, 9 ans, 73 k (70 k), ♂, JP. Gasnier (Q. Defontaine), JP. Gasnier **10**
- Gracieuse Rodino**, f, 7 ans, 68 k (64 k), ♂, J. Zuliani (M^{me} B. Zuliani), J. Zuliani **-**
- Happy Macri**, f, 6 ans, 67 k, ♂, C. Frecelle (L. Solignac), JP. Ricoce **arr**
- Keltia De Kerbarh**, f, 6 ans, 67 k (64 k), ♂, S. Hurson (S. Thepaut), XL. Le Stang **arr**

13 partants; 44 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 383 €

Chev. élim.: Hera De L Aunay, Gunfight, Curly D'Authie, Masterrose, Earlish De Grugy

4 long ½, 2 long, nez, 2 long, ½ long, 2 long, 2 long, 1 long, 1 long.

6720€ – 3360€ – 1960€ – 1330€ – 630€

Primes aux éleveurs:

974 € Jean-Charles Coude.

 487 € Philippe Peltier, M^{me} Isabelle Peltier.

284 € Remi Besnard.

192 € Damien Cadot, Pierre Albert, Franck Albert.

 91 € M^{me} Oriane Leray, Bernard Leray, David Lumet, Gildas Vaillant.

Temps total: 5'17"69"

A l'issue de la course le cheval SAVOYARD a subi un prélèvement biologique.

PAU

Réunion organisée par STE DES COURSES DE TOULOUSE

lundi 13 février 2023

0539 044

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses: Nicolas LANDON – François CAZAUX – Michel EMPEYTAZ – Timothy ROBINSON

113 ³¹¹² **PRIX DU TURSAN** **3 500 m**
 (Haies - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

34 000 € (15640, 7820, 4420, 3060, 1530, 1020, 510) – dotation France Galop

 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, Anglo-Arabes, inscrits au stud-book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses en obstacles (victoires et places): 1 k. par 5.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2; 25 %, 3 k.; 37,5 %, 6 k.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

- 73** ² **Jakson**, h, b, f, 4 ans, par Carghese Des Landes et Anitzka (Ilbarritz), 63 k (64 k), ♂, P. Ecurie Couderc (C. Lefebvre), M^{me} D. Mele **1**
- 73** ³ **India De Candale**, f, al, 4 ans, par Berkshire IRE et Princesse Aurora (Zeffir), 66 k, ♂, M^{me} G. Chenu (P. Blot), C. Chenu (s) **2**
- 73** ⁵ **Sevillah**, f, b, f, 4 ans, par Jeu St Eloi et Ouverture De Brejoux (Zeffir), 65 k (62½ k), ♂, P. Saint-Martin (L. Franzel), de T. Lauriere **3**
- 28** **Fille En Or**, f, 4 ans, 63 k (61 k), ♂, P. Saint-Martin (R. Fourcade), de T. Lauriere **tbé**

4 partants; 7 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 117 €

15640€ – 7820€ – 4420€

Primes aux éleveurs:

 2502 € M^{me} Laure Giehlén Cadiergues.

1251 € Yan De Kersabiec.

707 € Patrick Saint-Martin.

La pouliche INDIA DE CANDALE (AA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

114 ³¹¹⁵ **PRIX ELIE DE MALET** **4 100 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

33 000 € (15840, 7920, 4620, 3135, 1485) – dotation France Galop

 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant, en steeple chase,

depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, ni reçu une allocation de 15.000, ni reçu 35.000 (victoires et places). **Poids : 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 16.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Parcours n° 32: Cross-Country, Dist. 4 100 m env.

- 50 Le France**, h, b.f, 8 ans, par Vertigineux et France Du Pecos (Rosy Fast), 69 k, ♂, . Ecurie Couderc (*C. Lefebvre*), JP. Daireaux **1**
- 61⁴ Gris Minois**, h, gr, 10 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Kamailya (Kalyan), 69 k, ♂♂, Ecurie des M (*de F. Giles*), P. Quinton (s) **2**
- Frascati Lagarde**, h, al, 8 ans, par Frisson Du Pecos et Onyx De Roches (Dearling), 66 k, ♂♂, F. Lagarde (*P. Blot*), F. Lagarde **3**
- Sacha Malpic**, h, 10 ans, 72 k, M. Nicolau (*T. Beaurain*), M. Nicolau **tj**
- 61 Lorca Malpic**, f, 7 ans, 69 k, M. Nicolau (*R. Julliot*), M. Nicolau **tj**

5 partants ; 9 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 170 €

3 long, 3 long ½.

15840€ – 7920€ – 4620€

Primes aux éleveurs :

2296€ Yves Fremiot, Patrick Dufreche.

1148€ M^{me} Christine Audoy.

669€ Sc Ecurie Couderc.

Temps total : 5'27"10"

Le hongre LE FRANCE (AA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

115³¹¹⁴ PRIX DE LA TRINITE (PRIX FREDERIK HENRY PRINCE) **3 900 m**
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
(Classe 3)

38000 € (17480, 8740, 4940, 3420, 1710, 1140, 570) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000. En outre les chevaux, ayant, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 19: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

- 70¹ Jardin D'Arthel**, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Olga D'Arthel [Brier Creek (USA)], 67 k, Ecurie Mme Jacques Cypres (*C. Lefebvre*), E. Clayeux (s) **1**
- 90² Jungle Sea**, h, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Bubble Sea [Great Pretender (IRE)], 67 k, ♂♂, Gemini Stud (*de F. Giles*), D. Cottin (s) **2**
- 66⁵ Joyvol**, h, n, 4 ans, par Voiladenuo et Volverine Macalo (Voix Du Nord), 67 k, ♂, A. Chaille-Chaille (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille **3**
- 70 Joyfull**, h, gr, 4 ans, par Honolulu IRE et Calasiris (Smadoun), 67 k (66 k), ♂, J. Provost (*P. Denis*), E. Lecoiffier **4**
- 64⁶ Japelou Deciergues**, m, n, 4 ans, par Voiladenuo et Miss De Ciergues (Video Rock), 69 k (68 k), ♂, G. Buchot (*R. Mayeur*), E. Grall (s) **5**
- 69 Johnny Mag**, h, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Naiade Mag (Kadalko), 67 k (65 k), C^{no} AA. Maggiar (*M. Chailloleau*), E. Clayeux (s) **6**
- 69³ Jungle Ville**, h, n.p, 4 ans, par Voiladenuo et Ballyville [Ballingarry (IRE)], 68 k, ♂♂, SCEA des Collines (*L. Zuliani*), M^{me} D. Mele **7**
- 69² J'Arrive D'Arthel**, h, 4 ans, 68 k (67 k), Com. Comte De Brondeau (*C. Smeulders*), E. Clayeux (s) **arr**
- 69⁵ J'Hallucine**, f, 4 ans, 65 k, ♂, M^{me} I. Pacault (*K. Nabet*), M^{me} I. Pacault **arr**
- 70⁴ Just A Castle**, h, 4 ans, 67 k, ♂, P. & C. Peltier (s) (*J. Charron*), P. & C. Peltier (s) **dér**

10 partants ; 15 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 247 €

4 long, 1 long ¼, encolure, 3 long ½, courte encolure, 4 long ½.

17480€ – 8740€ – 4940€ – 3420€ – 1710€ – 1140€ – 570€

Primes aux éleveurs :

2796€ Comte Guillaume De Brondeau.

1398€ Etienne Leenders, S.C.E.A. Ecurie Des Jap, M^{me} Cecile Adonias.

790€ Arnaud Chaille-Chaille.

547€ Gilles Defontaine, Patrick Ridard, Jacques Provost, Jean-Francois Talonneau.

273€ Jean-Louis Devillard.

182€ Comte Antoine-Audoine Maggiar, M^{le} Antonia Maggiar, Anatole Maggiar, Aristide Maggiar.

91€ Ghislain Coutre.

Temps total : 4'50"50"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Johnny CHARRON sur la dérobade du hongre JUST A CASTLE au saut de la double barrière.

Le jockey a déclaré que le hongre s'étant dérobé sans qu'aucune faute ne puisse être retenue à l'encontre de l'un de ses concurrents.

Le hongre JUNGLE SEA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course

116³¹¹³ PRIX GALLAZINI (PRIX CHARLES WILLIAM BARTHOLOMEW) **3 800 m**

(Haies - Handicap de catégorie)

38000 € (18240, 9120, 5320, 3610, 1710) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 16.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.

Parcours n° 05: Haies, Dist. 3 800 m env.

Référence : +14.

- 100⁵ John Locke GB**, h, al, 6 ans, par Mastercraftsman IRE et Sacred Shield GB (Beat Hollow GB), 66 k (65 k), ♂, B. Halsall (*C. Smeulders*), M^{me} S. Leech **1**
- 85 Hyjie**, f, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Serenite [Goldneyev (USA)], 70 k, ♂, Ecurie Mirande (*K. Nabet*), M^{me} I. Pacault **2**
- Da Vinci Del Rais**, h, b, 8 ans, par Domedriver (IRE) et Rolli Touz (Rolli Abi), 64^{1/2} k (62 k), ♂, D. Mahe (*M^{me} L. Lebourrier*), D. Mahe **3**
- 67 Lyon Clermont**, h, b, 9 ans, par Anzillero GER et Ania De Clermont [Ungaro (GER)], 72 k (69 k), ♂, B. Criqui (*L. Franzel*), B. Criqui **4**
- Al Nakhil**, h, al, 6 ans, par Planteur (IRE) et Salwa IRE (Galileo IRE), 68^{1/2} k (67^{1/2} k), ♂, M^{me} MP. Laborde (*B. Claudic*), S. Foucher **5**
- 91 Hyde Madrik**, f, 6 ans, 69 k, ♂♂, E.J. Leclerc (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille **6**
- 65² Gondor De Kerker**, h, 7 ans, 70 k, ♂♂, Ecurie du Haras d'Erable (*de F. Giles*), P. Quinton (s) **7**
- 23⁴ Gingembre Menthe**, h, 7 ans, 67 k, ♂, S. Salmon (*A. Merienne*), S. Foucher **8**
- 67⁷ Garo De Juilley**, h, 11 ans, 68^{1/2} k (66^{1/2} k), ♂, G. Thompson (*M^{me} R. Leech*), M^{me} S. Leech **9**

9 partants ; 13 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 190 €

1 long ¼, courte tête, 4 long, ½ long, courte encolure, 3 long ½, 4 long, 2 long.

18240€ – 9120€ – 5320€ – 3610€ – 1710€

Primes aux éleveurs :

2644€ Juddmonte Farms Ireland Ltd, prime non attribuée.

1322€ Haras De Mirande.

771€ Ecurie De La Rehoraie.

523€ Hubert Laloi, Georges Trinquet, Raymond Poiran.

247€ Al Shaqab Racing.

Temps total : 4'33"0"

Le hongre JOHN LOCKE (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PAU

0539 046

mercredi 15 février 2023

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Gérard LAVOINE – Jacques CAMY –
André de COORDE – Nicolas LANDON

117³¹¹⁹ PRIX JULES DE SAINT-SAUVEUR **4 100 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 1)

33000 € (15840, 7920, 4620, 3135, 1485) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans. Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 8.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 16.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.

Parcours n° 31: Cross-Country, Dist. 4 100 m env.

- 105⁴ Solingen**, f, gr, 6 ans, par Muhtarth GB et Solvalla (Al Namix), 67 k, ♂♂, M^{me} D. Mele (*R. Julliot*), M^{me} D. Mele **1**
- 89³ Shawinigan**, h, b, 6 ans, par Kapgarde et Savage River [Sageburg (IRE)], 71 k, ♂♂, Ecurie des M (*J. Lebrun*), P. Quinton (s) **2**
- 97³ Irdia**, f, b, 5 ans, par Saddex (GB) et Urallia (Califet), 68 k, G. Lenzi (*C. Lefebvre*), M^{me} D. Mele **3**

- 97 ⁵ **Extrableuciel**, f, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Balsame Des Mottes [Ballingarry (IRE)], 63 k (65 k), ♂ p, M^{me} L. Grall (*de A. Chitray*), E. Grall (s) 4
- 97 **Gorviska**, f, b.f, 5 ans, par No Risk At All et Gorvella [Poliglote (GB)], 64 k (62 k), M. Nicolau (M^{me} H. Sourbe), M. Nicolau 5
- 97 ⁴ **Duck'S Bouille**, f, 5 ans, 66 k, ♂ p, JJ. Gabillat (*AD. Fouchet*), A. Chaille-Chaille 6
- 97 **Idee Rochelaise**, f, 5 ans, 63 k, p, Ecurie des Dunes (*L. Brechet*), P. Quinton (s) 7
- 55 **On Your Mark**, h, 6 ans, 68 k, φ, J. Finch (*de F. Giles*), L. Carberry (s) t.j

8 partants ; 13 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 181 €

¾ long, 1 long ¾, 1 long ¼, 4 long ½, 3 long ½, 2 long.

15840€ – 7920€ – 4620€ – 3135€ – 1485€

Primes aux éleveurs :

2296 € Guy ChereL.
1148 € Fabrice Simon.
669 € Guy ChereL.
454 € Benoit Girres.
215 € Jacky Thomas.

Temps total : 5'16"60"

Le jockey Thomas BEURAIN étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le jument EXTRABLEUCIEL par le jockey Alain DECHITRAY.

Le hongre SHAWINIGAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

118 ³¹¹⁷ **PRIX ROBERT LABOUCHE** 3 800 m
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

36 000 € (17 280, 8640, 5040, 3420, 1620) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu une allocation de 10.000 depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 9.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.

Parcours n° 17 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- Planetarium**, h, b, 5 ans, par Exosphere AUS et Peace Mine CAN (Mineshaft USA), 67 k, p, Ecurie Nina Poussier (*K. Nabet*), F. Nicolle 1
- Iron Des Mottes**, h, b, 5 ans, par Maresca Sorrento et Stanz [Poliglote (GB)], 69 k (67 k), p, M^{me} O. Roffi-Urano (M^{me} C. Prichard), F. Nicolle 2
- Rumix De Clave**, h, al, 5 ans, par Gemix et Rue Linne [Divine Light (JPN)], 68 k, M^{me} P. Franzel Millepied (*C. Lefebvre*), de O. Montzey 3
- 52 ¹ **Fortasta**, h, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Gwaien [Astarabad (USA)], 73 k (72 k), ♂ p, SARL Groupe KR (*C. Riou*), J. Delaunay 4
- 107 ³ **Al Inea**, f, b.f, 5 ans, par Cokoriko et Al Gane (Dom Alco), 68 k, R. Stanley (*G. Masure*), E. Clayeux (s) 5
- 91 **Imbabazane**, f, 5 ans, 65 k, Δ p, M^{me} I. Pacault (*de A. Chitray*), M^{me} I. Pacault 6
- 71 ² **Interdit De Jeu**, h, 5 ans, 73 k (69 k), J. Detre (*DA. Surveillant*), P. & C. Peltier (s) t.j

7 partants ; 19 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 601 €

Certif. vétérinaire : *Interiale*

7 long, ¾ long, 5 long, 8 long, 6 long ½.

17280€ – 8640€ – 5040€ – 3420€ – 1620€

Primes aux éleveurs :

2505 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
1252 € Earl Ecurie Des Mottes.
730 € M^{me} Perrine Franzel Millepied.
495 € Joel Denis, Sebastien Pinthon.
234 € Emmanuel Clayeux.

Temps total : 4'38"60"

Les Commissaires ont autorisé le hongre IRON DES MOTTES à être muni d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le hongre RUMIX DE CLAVE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

119 ³¹¹⁶ **PRIX FINEAU** 3 500 m
(Haies)
(Classe 4)

34 000 € (15 640, 7820, 4420, 3060, 1530, 1020, 510) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges

accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 66 ² **You For Me**, h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Conter Fleurette [Honolulu (IRE)], 69 k, p, Ecurie Herve Guerin (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s) 1
- 84 ⁴ **Just Beginning**, f, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et All Over Now [Prince Kirk (FR)], 67 k (64 k), φ p, Ecurie Mirande (*G. Meunier*), M^{me} I. Pacault 2
- Lascaux**, h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Keenlaska [Kingsalsa (USA)], 67 k, p, M.L. Bloodstock Ltd (*R. Julliot*), M^{me} D. Mele 3
- 77 **Gare Au Marin**, h, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Galatzina [Martaline (GB)], 67 k, p, Ecurie Vnjf Horses (*K. Nabet*), AS. Pacault (s) 4
- 51 **Longe Coat IRE**, f, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et A Media Luz (Johann Quatz), 65 k (66 k), p, M^{me} P. Papot (*T. Lemagnen*), F. Nicolle 5
- 77 **Jukiriko**, h, gr, 4 ans, par Cokoriko et Ukie (Dom Alco), 67 k, p, O. Trinquet (*G. Re*), E. Grall (s) 6
- 77 ⁴ **Drop**, h, b, 4 ans, par Lucayan et Winterliebe GER (Big Shuffle USA), 68 k, p, M^{me} L. Saint Martin (*J. Lebrun*), JP. Daireaux 7
- 104 **Jump And Fly**, h, 4 ans, 67 k (66 k), p, D. Le Page (*P. Denis*), E. Lecoiffier arr
- 90 ⁶ **Bell'Uomo**, h, 4 ans, 67 k, φ p, M^{me} D. Mele (*C. Lefebvre*), M^{me} D. Mele arr

9 partants ; 24 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 727 €

5 long ½, courte encolure, 3 long ½, 1 long, 2 long ½, courte encolure.

15640€ – 7820€ – 4420€ – 3060€ – 1530€ – 1020€ – 510€

Primes aux éleveurs :

2502 € Ecurie Cap Orne.
1251 € M^{me} Romane Hervo.
707 € M. L. Bloodstock Ltd.
489 € M^{me} Laurence Commeau, Bertrand Collette, M^{me} Laurence Lucquet.
244 € Thistleown Stud, prime non attribuée.
163 € Earl Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.
81 € Pierre Lauga.

Temps total : 4'14"90"

La pouliche JUST BEGINNING a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

120 ³¹¹⁸ **PRIX DE CIBOURE** 4 000 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

34 000 € (15 300, 7480, 4420, 3060, 1700, 1190, 850) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 20.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Parcours n° 20 : Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

Références : 0 ans, +15 ; 1 ans et +, +17.

- 67 ⁵ **Harry Conti**, h, gr, 6 ans, par Network GER et Toscana Conti (Dom Alco), 71 k, p, Ecurie Patrick Joubert (*W. Lajon*), J. Delaunay 1
- 82 ⁴ **One Story**, f, b.f, 6 ans, par Spirit One et Cover Story [Okawango (USA)], 71 k (68 k), p, Ecurie Performer's & AS (*G. Meunier*), AS. Pacault (s) 2
- 75 ⁵ **Galopin Des Obeaux**, h, gr, 7 ans, par Spanish Moon USA et Almeria Des Obeaux [Saddler Maker (IRE)], 70^{1/2} k, φ p, M^{me} S. Marsch (*de F. Giles*), M^{me} S. Marsch 3
- 99 **Lord Dragon**, h, b, 7 ans, par Dragon Dancer GB et She'S My Lady [Poliglote (GB)], 72 k, φ, Scuderia Aichner SRL (*J. Bartos*), J. Vana Jr 4
- 86 ⁴ **Feu Follet Sivola**, h, b, 8 ans, par Martaline GB et Une Par Une [Alberto Giacometti (IRE)], 64 k, ♂ p, Ecurie des M (*C. Lefebvre*), P. Quinton (s) 5
- 63 ¹ **Espoir Du Grillon**, h, b, 9 ans, par Maresca Sorrento et Delle Azahar [Martaline (GB)], 72 k (68 k), φ p, P. & C. Peltier (s) (*DA. Surveillant*), P. & C. Peltier (s) 6
- 75 ⁴ **Ediboum**, h, b.f, 9 ans, par Buck'S Boum et Scintillante D'Or (Nononito), 71^{1/2} k (70^{1/2} k), M^{me} D. Airdaldi (*R. Mayeur*), A. Lefeuvre (s) 7
- 85 **Lady Hanwell**, f, 6 ans, 70^{1/2} k, ♂ p, Suc. de H. Talhouet-Roy (*G. Masure*), AS. Pacault (s) arr
- 86 ³ **Roi D'Oudalle**, h, 9 ans, 63 k (65 k), φ p, JP. Leseigneur (*R. Julliot*), J. Marion (s) arr
- Flanker**, h, 6 ans, 72 k (68 k), Δ p, P. Lauga (*T. Bourguigneau*), A. Chaille-Chaille tbé
- 86 **Helio Borget**, h, 6 ans, 66^{1/2} k, p, F. Martin (*G. Re*), E. Grall (s) tbé
- 82 ⁵ **High Fashion**, f, 6 ans, 65 k, φ p, M^{me} I. Pacault (*K. Nabet*), M^{me} I. Pacault t.j

12 partants ; 25 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 547 €
3 long ½, 3 long ¼, nez, 3 long ½, tête, 1 long.

15300€ – 7480€ – 4420€ – 3060€ – 1700€ – 1190€ – 850€

Primes aux éleveurs :

2218 € Patrick Joubert.
1084 € Valentin Berouard, Hugo Berouard, Steeve Chatelain, Haras Des Sablonnets.
640 € M^{me} Nicolas Devilder.
443 € M^{me} Sylvie Crepin-Berard, Laurent Berard.
246 € Herve Defretiere, Gilles Trapenard, Thomas Trapenard.
172 € M^{me} Rolande Flon, Yves Flon.
123 € M^{me} Daniela Airdali.

Temps total : 4'50"40"

Le jockey Thomas BEAURAIN étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre GALOPIN DES OBEAUX par le jockey Felix DE GILES.

Le hongre HARRY CONTI a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

ANGERS

samedi 18 février 2023

0201 049

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Frédéric MUNET – Thierry BLAVET –
André MARTIN

121 3047 **PRIX DU PARC DE LA GARENNE** 3 800 m

(Steeple-Chase - À réclamer - Cavaliers & Gentlemen-
Riders)

19000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 7.000, au maximum pour 13.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout gagnant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, d'une course à obstacles portera 2 k. ; de plusieurs courses à obstacles, 4 k.

Pour Gentlemen-Riders et Cavaliers; ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Parcours n° S2 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- | | | |
|-------|--|----|
| 67 | Grand De Thaix , h, b, 7 ans, par Rail Link GB et Rubilite (Indian River), 72 k, ♂ p, (13 000), M ^{me} N. Viel (G. Viel), L. Viel (s) | 1 |
| 82 | Dexter , m, b, 6 ans, par Canford Cliffs IRE et Hideaway [Cape Cross (IRE)], 71 k (68 k), ♂ p, (11 000), C. Marzocco (M. Havart), F. Nicolle | 2 |
| 45 | Olympic Flame , h, b, 8 ans, par Motivator GB et Elusive Flame GB (Elusive City USA), 69 k (67 k), p, (7 000), W. Menuet (s) (M ^{me} T. Menuet), W. Menuet (s) | 3 |
| 112 1 | Savoyard (IRE) , h, b, 10 ans, par Canford Cliffs IRE et World'S Heroine IRE (Spinning World USA), 71 k, ♂, (7 000), J. Uzel (Thi. Journiac), J. Boissnard (s) | 4 |
| 4 | Highlands D Allier , h, b, 6 ans, par Cokoriko et Crouesty (Cadoudal), 72 k (69 k), ♂ p, (13 000), Max. Denuault (P. Lotout), P. & C. Peltier (s) | 5 |
| 63 2 | Beryl Baie , h, 12 ans, 71 k, p, (11 000), S. Huteau (F. Tett), P.J. Fertillet | 6 |
| 88 | Good Luck Moirette , h, 7 ans, 70 k (67 k), ♂, (9 000), D. Josset (S. Bouyssou), E. Leray (s) | 7 |
| | Miss Kalista , f, 8 ans, 67 k, p, (7 000), K. Houdemond (R. Lemiere), E. Thueux | 8 |
| 86 5 | Dieu Merci , h, 10 ans, 70 k, p, (9 000), Haras de Saint-Voir (T. Guineheux), de N. Lageneste | 9 |
| 65 | Aimant , h, 5 ans, 70 k, p, (13 000), Ecurie des Mouettes (B. Caron), E. Allaire (s) | 10 |
| | Tahanrun , h, 10 ans, 70 k, ♂, (9 000), M. Raulic (Tho. Journiac), T. Viel | – |
| 63 3 | Joly Risk , h, 8 ans, 69 k, ♂ p, (7 000), O. Desmontils (L. Brechet), Gab. Leenders (s) | – |

12 partants ; 30 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 419 €
½ long, 5 long ½, 2 long, 3 long, 1 long, 3 long, 4 long, 6 long, 1 long.
9120€ – 4560€ – 2660€ – 1805€ – 855€

Primes aux éleveurs :

1322 € Michel Bourgneuf.
661 € Ecurie Skymarc Farm.
385 € Jeffrey Colin Smith.
261 € Jean-Charles Coude.
123 € Michel Larobe.

Temps total : 4'42"72"

A l'issue de la course, les Commissaires agissant en application des dispositions de l'article 158 du Code des Courses au Galop, ont notifié verbalement au représentant de l'entraîneur Gabriel LEENDERS que

le hongre JOLY RISK, ayant refusé de s'élancer, ne pourra plus courir pendant les 8 jours suivants le jour de la course (1^{er} fois).

Le hongre GRAND DE THAIX et le cheval DEXTER ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

122 3041 **PRIX SAINT-GEORGES** 3 400 m

(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 4)

22000 € (10120, 5060, 2860, 1980, 990, 660, 330) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas reçu 5.000 en courses de haies (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 400 m env.

- | | | |
|--|--|-----|
| | Nomade , h, b, 4 ans, par Castel Sant'Angelo USA et Yellow Summer [Polish Summer (GB)], 66 k (63 k), du P. Pasquier (D. Thomas), M ^{me} C. Lequien | 1 |
| | Jeu De Jambes , h, b, 4 ans, par Monitor Closely IRE et Cherry Baie (Crillon), 66 k (65 k), A. Kahn (s) (S. Thepaut), A. Kahn (s) | 2 |
| | Quel Patron , h, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Solenzara IRE (Marju IRE), 66 k (63 k), Δ p, de CH. Chaudenay (D. Lecomte), P. Journiac | 3 |
| | Cimont , h, b, 4 ans, par Montmartre et Cila (Saint Preuil), 66 k, ♂ p, M ^{me} D. Chaussonniere (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s) | 4 |
| | Alcobavi , h, al, 4 ans, par Muhaymin USA et Foreign Ruby [Poliglote (GB)], 66 k (62 k), p, F. Sidney (L. Salmon), A. Chaille-Chaille | 5 |
| | Spilou , h, n.p., 4 ans, par Spider Flight et Loulane [Commands (AUS)], 66 k, ♂ p, Gab. Leenders (s) (de F. Giles), Gab. Leenders (s) | 6 |
| | Jet Boy Conti , h, b, f, 4 ans, par Pastorius GER et Sonate Du Rheu (Saint Des Saints), 66 k, p, Ecurie Patrick Joubert (A. Renard), J. Delaunay (s) | 7 |
| | Tresor De Ballon , h, 4 ans, 66 k, p, Mustang SARL (O. Jouin), M. Solier | 8 |
| | Maurice Le Duc , h, 4 ans, 66 k, p, P. Journiac (L. Zuliani), P. Journiac | 9 |
| | Tom D'Orange , h, 4 ans, 66 k (65 k), Δ p, N. Godefroy (T. Vabois), J. Marion (s) | 10 |
| | Maneast , h, 4 ans, 66 k (65 k), p, M ^{me} L. Gagneux (G. Richard), J. Jouin | – |
| | Pierre Et Plume , h, 4 ans, 66 k (63 k), Δ p, X. Libbrecht (M. Ferron), Gil. Chaignon | – |
| | Jocata , h, 4 ans, 66 k, ♂ p, Ecurie Magnien (G. Masure), D. Sourdeau de Beauregard (s) | – |
| | Jasmin Royal , h, 4 ans, 68 k, ♂ p, M. Viel (T. Chevillard), L. Viel (s) | arr |
| | Islande , h, 4 ans, 66 k, p, B. van Daltsen (A. Zuliani), W. Menuet (s) | arr |

15 partants ; 44 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 684 €

Sans motif : *Ghost Spirit*

Chev. élim. : *Narom Park, Javus D'Oudairies, Joyeux Du Mafpray, Ocastle Des Mottes, Ptiga Du Maine, Corps Celeste, Vinho Verde*

3 long, 7 long, 1 long, encolure, 3 long, ½ long, 1 long, 6 long, 3 long.

10120€ – 5060€ – 2860€ – 1980€ – 990€ – 660€ – 330€

Primes aux éleveurs :

1619 € Philippe Pasquier, M^{me} Sylvie Papin.
809 € Aurelien Kahn.
457 € Charles-Hubert De Chaudenay.
316 € Francois-Xavier Chaussonniere, M^{me} Doina Chaussonniere.
158 € Franck Sidney, M^{me} Margaux Nerbonne, Rudy Nerbonne.
105 € M^{me} Joseph Shalam.
52 € Earl Patrick Joubert.

Temps total : 4'12"65"

Le jockey Léo-Paul DORY étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Steven THEPAUT sur le hongre JEU DE JAMBES.

A l'issue de la course, après avoir entendu le jeune jockey Damien THOMAS en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 2 jours pour avoir un usage de la cravache le coude levé au-dessus de la ligne de l'épaule (3^e infraction).

Le hongre QUEL PATRON a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

123 3042 **PRIX ROGER CROSSOUARD** 3 400 m

(Haies - Femelles)
(Classe 4)

22000 € (10120, 5060, 2860, 1980, 990, 660, 330) – dotation France Galop

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu 5.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 400 m env.

- 1 **Jazzy Baie**, f, b, 4 ans, par Crillon et Juventus li (Lute Antique), 66 k (63 k), ♂♂, T. Fougier (D. Thomas), T. Poché
- 2 **Duchesse Athenia**, f, al, 4 ans, par Castle Du Berlais et Hembra [Croco Rouge (IRE)], 66 k, ♂, V. Le Roy (V. Morin), d'E. Andigne
- 3 **Wandana**, f, b, 4 ans, par Johnny Barnes IRE et Wardat Allayl IRE (Mtoto GB), 66 k (65 k), ♂♂, P. Perreau (S. Jourdan), N. Paysan
- 4 **Jazzy Viva**, f, b, 4 ans, par Manatee GB et Una Viva (Passing Sale), 66 k (63 k), ♂, N. Landon (D. Lecomte), P. Journiac
- 5 **30 Midnight Forever**, f, al, 4 ans, par Motivator GB et Lady D'Ogenne [Sassanian (USA)], 66 k, ♂♂, W. Menuet (s) (O. Jouin), W. Menuet (s)
- 6 **Magnetic Flore**, f, b, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Caprice Flore (Kotky Bleu), 66 k (65 k), ♂♂, M^{me} N. Braem (G. Richard), E. & G. Leenders (s)
- 7 **Miss Varaville**, f, b, 4 ans, par Honolulu IRE et Speedy Blue (Vertical Speed), 66 k, ♂, J. Chuberre (de F. Giles), Gab. Leenders (s)
- 8 **Eclair De Bellouet**, f, 4 ans, 66 k (63 k), P. Maussion (M. Bonsergent), B. Lefevre (s)
- 9 **Liberta**, f, 4 ans, 66 k (63 k), ♂, T. Bruit-Bonsergent (C. Bouttier), J. Jouin
- 10 **68 7 Jalousie D'Ainay**, f, 4 ans, 66 k (62 k), ♂, EARL Elevage d'Ainay (M^{me} L. Suisse), P. Quinton (s)
- arr **Kankale**, f, 4 ans, 66 k, ♂, EC Comte Pierre de Montesson (A. Zuliani), F. Nicolle
- arr **Fox Des Embruns**, f, 4 ans, 66 k (64 k), XL. Le Stang (S. Thepaut), XL. Le Stang
- arr **Kiku Coco**, f, 4 ans, 66 k (65 k), ♂, JP. Leseigneur (T. Vabois), J. Marion (s)
- arr **Jolly Jacking**, f, 4 ans, 66 k (65 k), K. Plisson (P. Denis), K. Plisson
- tbé **Jupe De Velours**, f, 4 ans, 66 k, ♂, Haras de Saint-Voir (C. Lefebvre), de N. Lageneste
- tj **Coquine D'Avril**, f, 4 ans, 66 k (63 k), ♂, T. Eluard (E. Manceau), W. Menuet (s)

16 partants; 40 eng.; 16 part def. – Total des entrées: 385 €
 Chev. élim.: *Eta Carinae, Partaline, Jelly Moon, Jarretiere, Tiahuanaku, Fontaine Va Loin*
 ¾ long, 1 long, encolure, 2 long, 4 long, 3 long, 4 long, courte encolure, 4 long.
 10120€ – 5060€ – 2860€ – 1980€ – 990€ – 660€ – 330€

Primes aux éleveurs:
 1619 € Andre-Jean Belloir, Ecurie Des Vives Terres.
 809 € Suc. Gaetan Gilles, Francois Thomas.
 457 € Haras D'Haspel.
 316 € Emmanuel Chevalier Du Fau, Alban Chevalier Du Fau, Patrice De Broucker.
 158 € William Menuet.
 105 € Leenders (S), Ecurie Pierre Julienne.
 52 € Michel Coroller.

Temps total: 4'15"23"

Le jeune jockey Dylan SALMON étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jeune jockey Charly BOUTTIER sur la pouliche LIBERTA.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Angélo ZULIANI sur la performance de la pouliche KANKALE.

Le jockey a déclaré que la pouliche débutait et s'était montrée très «bébé» ayant rapidement du mal à suivre le rythme de la course et qu'il était déçu par cette performance de début.

Les Commissaires ont enregistré ces observations.

La pouliche DUCHESSE ATHENIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

124 3044 PRIX HENRY RIDGWAY 4 100 m
 (Haies - Handicap)

27 000 € (12 150, 5940, 3510, 2430, 1350, 945, 675) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en courses de haies, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 12.000.

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +10; 6 ans et au-dessus, +12.

Parcours n° H4: Haies, Dist. 4 100 m env.

Références: 0ans, +10; 1 ans et +, +12.

- 1 **Gentleman D'Athon**, h, al, 7 ans, par Doctor Dino et Queen D'ATHOU (Spadoun), 72^{1/2} k (71^{1/2} k), ♂, M^{me} RP. Corbin (A. Coupou), A. Couetil (s)

- 2 **Hallegro**, h, b, 6 ans, par Cokoriko et Precieuz (Video Rock), 67 k, ♂, A. Nicolas (A. Zuliani), F. Nicolle
- 3 **Gino Dino**, h, b, 7 ans, par Doctor Dino et Taji [Antarctique (IRE)], 67 k, ♂, M^{me} J. Ferrero (L. Zuliani), P. & C. Peltier (s)
- 4 **Gemini D'Ax**, h, b, 7 ans, par Gemix et Dores Et Deja [Kingsalsa (USA)], 66 k (65 k), ♂♂, JY. Touzaint (C. Riou), J. Delaunay (s)
- 5 **Fripou De Ballon**, h, b, 9 ans, par Spider Flight et Nile Breeze [Phantom Breeze (IRE)], 62 k (63^{1/2} k), ♂, D. Retif (T. Vabois), D. Retif
- 6 **Notre Virenne**, f, b, 9 ans, par Ballingarry IRE et Legende Vireenne [Legend Of France (USA)], 66 k (63 k), ♂, P. Journiac (D. Lecomte), P. Journiac
- 7 **100 1 Rasango**, h, b, 12 ans, par Astarabad USA et Ravna [Nikos (GB)], 65 k, ♂♂, R. Bertin (O. Jouin), R. Bertin
- 8 **Houadh**, h, 7 ans, 63 k (62 k), ♂, de JL. Mieuille (d'O. Andigne), d'E. Andigne
- 9 **67 Keep Hope De Roche**, h, 6 ans, 70 k (69 k), ♂, C. Geoffroy (G. Richard), F. Nicolle
- arr **Hey Jude**, h, 7 ans, 70^{1/2} k (69^{1/2} k), ♂♂, A. Jathiere (K. Deniel), F. Nicolle
- arr **Hermitage**, h, 6 ans, 65^{1/2} k, ♂♂, Ecurie Mme Lynne MacLennan (de F. Giles), Gab. Leenders (s)
- arr **Travelling Boy**, h, 6 ans, 65^{1/2} k (62 k), ♂, V. Houdin (M^{me} L. Suisse), Ch. Dubourg (s)
- arr **86 Grazano**, h, 7 ans, 62 k (63 k), ♂♂, M^{me} S. Bertin (D. Thomas), T. Poché
- tbé **Calimero Du Mazet**, h, 5 ans, 67^{1/2} k (66^{1/2} k), ♂♂, Elevage Figerro (V. Morin), d'E. Andigne

14 partants; 56 eng.; 16 part def. – Total des entrées: 1 200 €
 Certif. vétérinaire: *Lord Pit*

Sans motif: *Happy Roque*

Chev. élim.: *Tam Konig, Nadeschda*

Chev. retir.: *Park Square*

8 long, 3 long, 4 long, ¾ long, 6 long, 6 long, nez, loin.

12 150€ – 5940€ – 3510€ – 2430€ – 1350€ – 945€ – 675€

Primes aux éleveurs:

1761 € M^{me} Marie-Jose Corbin.
 861 € Earl Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.
 508 € Francois L'Allinec, Jacques Ferrero, M^{me} Jacques Ferrero, M^{me} Sylvie L'Allinec.
 352 € Ecurie Arcanes Sas.
 195 € M^{me} Robert Gasche-Luc.
 137 € Claude Coue, M^{me} Colette Coue.
 97 € Earl Haras Du Camp Benard.

Temps total: 5'11"63"

Les Commissaires ont sanctionné le propriétaire Elevage Figerro/DJ. Weissmann par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

Le hongre GENTLEMAN D'ATHON a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

125 3045 PRIX METATERO 3 700 m
 (Steeple-Chase)
 (Classe 2)

29 000 € (13340, 6670, 3770, 2610, 1305, 870, 435) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre l'année dernière inclus, reçu une allocation de 10.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- 1 **59 Slice And Dice**, f, gr, 4 ans, par Gengis et Slice Of Life [Nombre Premier (GB)], 66 k (63 k), ♂♂, W. Menuet (s) (E. Manceau), W. Menuet (s)
- 2 **Planting**, h, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Sandy Cat [Hurricane Cat (USA)], 71 k, ♂, M^{me} B. Menuet (L. Zuliani), W. Menuet (s)
- 3 **Night Aria**, f, b, 4 ans, par Kingfisher IRE et Tekakwhita [Siam (USA)], 65 k, ♂, Mustang SARL (O. Jouin), M. Solier
- 4 **39 6 Jacasse Camara**, h, gr, 4 ans, par Cima De Triomphe IRE et Sunday Way [Sunday Break (JPN)], 67 k, ♂, J. Barthe (C. Lefebvre), L. Viel (s)
- 5 **90 5 Java De L'iton**, f, gr, 4 ans, par Castel Sant'Angelo USA et Vamp De L'iton [Goldneyev (USA)], 65 k (62 k), ♂, C. Herman (D. Carre), E. Leray (s)
- 6 **Joly De Ciergues**, f, b, 4 ans, par Blek et Fragante Royale [Fragrant Mix (IRE)], 65 k (64 k), ♂, J. Jouin (G. Richard), J. Jouin
- 7 **Jongleur**, h, n.p, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Calonge (Kap Rock), 68 k (64 k), ♂♂, Ecurie Mme Jacques Cypres (M^{me} L. Suisse), P. Quinton (s)

<p>Loenologue, h, 4 ans, 67 k (64 k), ♂, C. Hamelin (<i>D. Thomas</i>), W. Menuet (s)</p> <p>8 partants; 25 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 675 € Certif. vétérinaire: <i>Nice Presage</i> Sans motif: <i>L'Arrabiato</i> courte encolure, courte encolure, encolure, 5 long, 2 long ½, 2 long ½. 13340€ – 6670€ – 3770€ – 2610€ – 1305€ – 870€ – 435€</p> <p>Primes aux éleveurs: 2134 € Patrick Jeanneret. 1067 € Erwan Brindjonn, Michael Aubry. 603 € Pascal Legars, Jean-Francois Coiffier, Mathieu Legars. 417 € M^{me} Jennifer Bouyou, Denis Dinouff. 208 € Claude Herman. 139 € Jean-Louis Devillard. 69 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.</p> <p><i>Temps total: 4'43"11"</i></p> <p>Le jeune jockey Dylan SALMON étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jeune jockey Damiens THOMAS sur le hongre LOENOLOGUE.</p> <p>Le hongre PLANTING a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.</p>	<p>tbé</p>
<p>126 3046 PRIX GAUTIER DE LA SELLE 3 800 m (Steeple-Chase) (Classe 3)</p> <p>23 000 € (11 040, 5520, 3220, 2185, 1035) – dotation France Galop</p> <p>Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant, en courses à obstacles, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, ni gagné, ni reçu 12.000 (places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et 8.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.</p> <p>Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.</p> <p>71 Iker Blue, h, b.f. 5 ans, par Great Pretender IRE et Vibraye (Saint Des Saints), 70 k, ♂, Ecurie du Haras d'Erable (<i>C. Lefebvre</i>), P. Quinton (s) 1</p> <p>Take The Risk, f, b.f. 5 ans, par No Risk At All et Victaline (Vic Toto), 68 k (67 k), ♂, JL. Hurel (<i>V. Morin</i>), d'E. Andigne 2</p> <p>26 5 In Capri, f, gr. 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Toscane [Shaanmer (IRE)], 67 k, ♂, Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s) 3</p> <p>Ioum Rochelais, h, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Rafale Rochelaise [Silver Rainbow (GB)], 73 k (70 k), ♂, XL. Le Stang (<i>D. Thomas</i>), XL. Le Stang 4</p> <p>74 6 Marta Lady, f, b, 5 ans, par Martaline GB et Ourville'S Lady [Poliglote (GB)], 67 k (64 k), Δ, C. Maynard (<i>R. Fourcade</i>), C. Maynard 5</p> <p>Massatree, h, 5 ans, 72 k (68 k), ♂, XL. Le Stang (<i>M^{me} L. Suisse</i>), XL. Le Stang arr</p> <p>Iron De La Doucaie, h, 5 ans, 70 k (67 k), ♂, K. Plisson (<i>D. Carre</i>), K. Plisson arr</p> <p>Jeloi Des Epeires, h, 5 ans, 69 k (68 k), ♂, T. Morenvillez (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s) arr</p> <p>106 Issu Des Planches, h, 5 ans, 68 k, ♂, Ch. Herpin (s) (<i>L. Solignac</i>), Ch. Herpin (s) arr</p> <p>Igloo Igloo, h, 5 ans, 67 k (64 k), Δ, Gil. Chaignon (<i>M. Ferron</i>), Gil. Chaignon arr</p> <p>Isoline D'Alene, f, 5 ans, 67 k (66 k), ♀, L. Couteaudier (<i>G. Richard</i>), E. & G. Leenders (s) arr</p> <p>92 Intenzo Sport, h, 5 ans, 67 k (66 k), ♀, M^{me} S. Quere (<i>T. Vabois</i>), M^{me} S. Quere arr</p> <p>108 7 Iodee, f, 5 ans, 65 k, Δ, JL. Ruauz (<i>L. Zuliani</i>), F. Foucher arr</p> <p>44 Imperial Love, h, 5 ans, 67 k, ♂, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>T. Chevillard</i>), P. & C. Peltier (s) tbé</p> <p>52 2 Vintaclera, f, 5 ans, 66 k (65 k), ♂, LJ. Pichon (<i>P. Denis</i>), L. Viel (s) tbé</p> <p>15 partants; 35 eng.; 15 part def. – Total des entrées: 457 € 5 long, 8 long, 2 long, 4 long. 11 040€ – 5520€ – 3220€ – 2185€ – 1035€</p> <p>Primes aux éleveurs: 1600 € M^{me} Jessica Rainer, Francois Jereczek, Jeremy Rainer. 800 € Philippe Hurel, M^{me} Segolene Clerc, Jean-Louis Hurel. 466 € Jacques Cypres, Laurent Couetil. 316 € Scea Solange Esnouf. 150 € Claude Maynard.</p> <p><i>Temps total: 4'38"84"</i></p> <p>Le jockey Olivier JOUIN ne se sentant pas suffisamment bien pour se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Ludovic SOLIGNAC sur le hongre ISSU DES PLANCHES.</p> <p>La jument IN CAPRI a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.</p>	<p>3 800 m</p>

<p>127 3043 PRIX DE L'ILE DE BEHUART 3 800 m (Haies) (Classe 2)</p> <p>27 000 € (12960, 6480, 3780, 2565, 1215) – dotation France Galop</p> <p>Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en courses à obstacles, reçu 15.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.</p> <p>Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 800 m env.</p> <p>Garrick Harmony GB, h, b, 5 ans, par Zoffany IRE et Alpensinfonie IRE [Montjeu (IRE)], 69 k, M. Le Breton (<i>B. Lestrade</i>), A. Fouassier 1</p> <p>Quick Daddy, h, b, 5 ans, par Quick Martin et What Cheeky (Cadoudal), 68 k, ♀, M^{me} M. Artu (<i>L. Zuliani</i>), XL. Le Stang 2</p> <p>107 4 Eadream, f, gr. 5 ans, par Montmartre et Evitta [Le Triton (USA)], 68 k (67 k), ♂, L. Fleury (<i>P. Denis</i>), Ch. Herpin (s) 3</p> <p>Imperial Du Lemo, h, gr. 5 ans, par Voiladenuo et Wish Du Lemo (Smadoun), 67 k, ♂, M^{me} A. Edon (<i>L. Solignac</i>), M^{me} M. Solignac 4</p> <p>62 Ino D'Athou, h, gr. 5 ans, par Doctor Dino et Celle D'Atom [Turgeon (USA)], 67 k (66 k), ♂, M^{me} RP. Corbin (<i>d'O. Andigne</i>), A. Couetil (s) 5</p> <p>Balkalin Du Haut, h, 5 ans, 67 k, ♂, JP. Colin (<i>C. Lefebvre</i>), N. Paysan 6</p> <p>17 3 Golden Gold, f, 5 ans, 67 k, ♂, SCEA Ecurie Bader (<i>V. Morin</i>), M^{me} S. Delaroché 7</p> <p>Jarry Mist, h, 5 ans, 68 k (65 k), ♂, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>A. Nail</i>), T. Jouin arr</p> <p>62 Instinctif, h, 5 ans, 67 k (66 k), M^{me} RP. Corbin (<i>A. Coupu</i>), A. Couetil (s) arr</p> <p>Cousin Machin, h, 5 ans, 67 k (66 k), ♂, J. Jouin (<i>G. Richard</i>), J. Jouin arr</p> <p>Jemana, f, 5 ans, 65 k (64 k), XL. Le Stang (<i>S. Thepaut</i>), XL. Le Stang arr</p> <p>Black Feather, f, 5 ans, 65 k (62 k), ♂, X. Libbrecht (<i>M. Ferron</i>), Gil. Chaignon arr</p> <p>12 partants; 29 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 558 € 5 long, 1 long, nez, 4 long, 2 long, 1 long. 12960€ – 6480€ – 3780€ – 2565€ – 1215€</p> <p>Primes aux éleveurs: 1879 € G. B. Partnership, prime non attribuée. 939 € M^{me} Magali Redon, M^{me} Laura Delage. 548 € M^{me} Emmanuelle Haye, Fabien Cailler. 371 € Suc. Maurice Le Floch. 176 € M^{me} Marie-Jose Corbin.</p> <p><i>Temps total: 4'44"12"</i></p> <p>Le jockey Gaetan MASURE ne pouvant se remettre en selle pour des raisons personnelles, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Lucas ZULIANI sur le hongre QUICK DADDY.</p> <p>Le jockey Théo CHEVILLARD tombé dans le Prix GAUTIER DE LA SELLE ne pouvant se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Valentin MORIN sur la jument GOLDEN GOLD.</p> <p>Le hongre GARRICK HARMONY (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.</p>	<p>3 800 m</p>
--	----------------

NÎMES

dimanche 19 février 2023

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Bernard MONTAILLER – Jacques LUC –
Thierry LEPOINT – Franck PASCO

<p>128 3141 PRIX HYERES III 3 400 m (Steeple-Chase) (Classe 4)</p> <p>18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop</p> <p>Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.</p> <p>Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.</p> <p>6 5 Just A Kiss Sivola, f, b, 4 ans, par Nom De D'La et Miss Justice [Polish Summer (GB)], 66 k, ♀, Haras de Sivola (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart 1</p> <p>66 Pic Saint, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Rose Candy (Roli Abi), 67 k, ♂, M^{me} E. Marot (<i>P. Blot</i>), F. Lagarde 2</p>	<p>3 400 m</p>
--	----------------

	Monthelie , f, b.f, 4 ans, par Kapgarde et Dayde [Vettori (IRE)], 65 k (64 k), ϕ p, AGV Karwin Stud (<i>K. Deniel</i>), F. Nicolle	3
	Targui , h, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Tina Conti [Epalo (GER)], 67 k, M ^{me} N. Langlois (<i>B. Fouchet</i>), J.L. Pelletan	4
83	Bistrot Has , f, gr, 4 ans, par Buck'S Boum et Bia Has [Martaline (GB)], 72 k (68 k), ϕ p, P. Boisgontier (<i>M^{me} L. Suisse</i>), JP. Daireaux	5
83	Gardien Du Temps , h, 4 ans, 69 k (66 k), ϕ p, JF. Cuenca (<i>G. Champier</i>), JF. Cuenca	6
51	Ladyborough , f, 4 ans, 65 k (62 k), ϕ p, A. Gabryszewski (<i>A. Caramanolis</i>), M ^{me} B. Re-Scandella	7

7 partants ; 11 eng. ; 2 eng. sup. ; 7 part def.
Eng. Sup. : *Targui, Ladyborough*
2 long ½, 2 long ½, 2 long ½, ¾ long, loin, 8 long.
8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux éleveurs :
1252€ Haras De Sivola, Max Trapenard.
626€ Jean Contou-Carrere, Yves Broca.
365€ Jacques Jean, Laurent Jean, M^{me} Marie-Therese Jean.
247€ M^{me} Cornelia Massot, Francois Massot.
117€ Scea Hamel Stud.

Temps total : 4'15"4"

Le hongre PIC SAINT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

129 3143 PRIX RADIO NIMES 92.2 3 800 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

	Belle Capitaine , f, b, 8 ans, par Kapgarde et Alfayza GB (Danehill USA), 66 k (62 ^{1/2} k), ϕ p, (7 000), ML. Biffi (<i>G. Faivre-Picon</i>), D. Satalia	1
49	Dargant , h, b, 10 ans, par Dark Moondancer GB et Vague Rouge [Zamindar (USA)], 72 k (70 k), Δ p, (11 000), J.L. Henry (<i>T. Andrieux</i>), F. Nicolle	2
	Argentier , h, b, 13 ans, par High Rock (IRE) et Jossca [Badolato (USA)], 70 k (66 k), ϕ p, (9 000), D. Satalia (<i>T. Servier</i>), D. Satalia	3
82	Princess Polly , f, b, 6 ans, par Top Trip (GB) et Queen Poline [Tremolino (USA)], 66 k, ϕ , (7 000), D. Henderson (<i>P. Blot</i>), D. Henderson	4
	Great Paul , h, b, 10 ans, par Great Journey JPN et Princess Morgane USA (Judge T C USA), 68 k (65 k), ϕ p, (7 000), JF. Cuenca (<i>G. Champier</i>), JF. Cuenca	5
106	Icarios , h, 5 ans, 68 k, ϕ , (9 000), M ^{me} N. Langlois (<i>B. Fouchet</i>), J.L. Pelletan	6
1	Ifrane , f, 5 ans, 64 k, ϕ , (7 000), Ecurie des Dragons (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	7
	Hamicice , h, 6 ans, 68 k (64 k), ϕ , (7 000), M ^{me} E.. Littmoden (<i>N. Baillou</i>), NP. Littmoden	8

8 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def.
Eng. Sup. : *Icarios*
2 long ½, 3 long, 2 long ½, 1 long, 3 long, 2 long, 4 long.
7200€ – 3600€ – 2100€ – 1425€ – 675€

Primes aux éleveurs :
1044€ Suc. Luc Moens.
522€ S.A. S. U. Hambletonian.
304€ Eric Leray, M^{me} Veronique Leray.
206€ Ron Davies.
97€ Bertrand Gouin, M^{me} Patricia Butel.

Temps total : 4'30"98"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Paulin BLOT en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Gauvin FAIVRE-PICON, en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

La jument BELLE CAPITAINÉ a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

130 3142 PRIX DE CASTANET 3 800 m

(Steeple-Chase)
(Classe 4)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu une allocation de 6.000.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

20	Wilyson , h, b, 5 ans, par Willywell et Pina Colada SWI (Yeats IRE), 69 k, ϕ , E. Krahenbuhl (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	1
54	Hayao , h, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE) (Rip Van Winkle IRE), 68 k, Δ p, M ^{me} M. Danos (<i>D. Ubeda</i>), C. Bonin (s)	2
	L'Ange Vert , h, al, 5 ans, par Network GER et Joly Berengere [Policy Maker (IRE)], 70 k (67 k), ϕ , JF. Cuenca (<i>G. Champier</i>), JF. Cuenca	3
87	Mont D'Id , h, gr, 5 ans, par Montmartre et Della Skala [Della Francesca (USA)], 67 k (66 k), ϕ p, M ^{me} P. Miot (<i>K. Deniel</i>), F. Nicolle	4
52	Real Des Rocs , h, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Black Monade (GER) (Kingsalsa USA), 68 k (65 k), Δ p, Haras des Rocs (<i>A. Beaudoire</i>), M ^{me} AL. Guildoux	5
	Isatis Macalo , f, 5 ans, 65 k (62 k), Δ , M ^{me} S. Chevrin (<i>J. Coyer</i>), M. Pitart	6
56	Illogique D'Ainay , h, 5 ans, 67 k (64 k), ϕ , EARL Elevage d'Ainay (<i>S. Bouche</i>), M. Pitart	7
	Ialina Bellevue , f, 5 ans, 65 k (62 k), M ^{me} S. Rakotoniaina (<i>A. Caramanolis</i>), M ^{me} E. Bazire	8

8 partants ; 17 eng. ; 9 part def.
Certif. vétérinaire : *Storm Full*
encolure, 8 long, 2 long ½, 2 long ½, 6 long, 6 long, 1 long.
8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux éleveurs :
1252€ Raymond Bietola.
626€ Herve-Luc Spezza, Ecurie Maxime Moczulski.
365€ Ecurie Madame Patrick Papot.
247€ Haras D'Idernes, Christophe Pierrou.
117€ Haras Des Rocs.

Temps total : 4'34"53"

Les Commissaires ont autorisé le hongre WILYSON et la jument ISATIS MACALO à se rendre au départ en main non monté, les demandes ayant été formulées dans les délais.

Le hongre HAYAO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

131 3139 PRIX PIERRE THOMAS 3 400 m

(Haies - Handicap de catégorie)

20000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 7.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

Haies, Dist. 3 400 m env.
Référence : +14.

51	Juventus Le Dun , f, gr, 4 ans, par Polarix (GB) et Heviz [Tremolino (USA)], 69 k (66 k), Δ , M ^{me} H. Gerock (<i>G. Champier</i>), M ^{me} B. Re-Scandella	1
64	James , h, gr, 4 ans, par Galiway (GB) et Tiaradargent (Kendargent), 64 ^{1/2} k (62 k), \otimes p, M ^{me} C. Lauffer (<i>M^{me} L. Suisse</i>), J. Resimont	2
59	Je Suis Divin , h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Divine Sainte (Saint Des Saints), 70 k (68 k), ϕ p, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>T. Andrieux</i>), F. Nicolle	3
104	Linakan , h, gr, 4 ans, par Arakan USA et Gray Halo [Great Journey (JPN)], 67 ^{1/2} k, ϕ , C. Tournadre (<i>H. Tabet</i>), M ^{me} S. Marsch	4
96	Voix Sainte , f, b.f, 4 ans, par Saint Des Saints et Voix Du Coeur [Martaline (GB)], 66 k (63 k), ϕ , M ^{me} E. Caux (<i>A. Beaudoire</i>), M ^{me} S. Marsch	5
	Ninarisk , f, 4 ans, 67 k, ϕ p, M ^{me} B. Re-Scandella (<i>B. Gelhay</i>), M ^{me} B. Re-Scandella	6
	Casey , h, 4 ans, 69 ^{1/2} k, J.L. Pelletan (<i>B. Fouchet</i>), J.L. Pelletan	7

7 partants ; 8 eng. ; 4 eng. sup. ; 8 part def.
Eng. Sup. : *Juventus Le Dun, James, Ninarisk, Casey*
Consition spéciale : *Petite Irlandaise*
4 long, loin, 5 long, 2 long, 8 long, loin.
9600€ – 4800€ – 2800€ – 1900€ – 900€

Primes aux éleveurs :

1392 € Ouvry (S).
 696 € Earl Haras Saint-James.
 406 € M^{me} Karine Perreau.
 275 € Christophe Tournadre.
 130 € Joel Denis, Haras De Saint-Voir.

Temps total : 3'58"58"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Mme Sindy MARSCH par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.

La pouliche PETITE IRLANDAISE ayant rencontré des problèmes de locomotion en se rendant au départ, le vétérinaire de service l'a déclaré non partante.

La pouliche JUVENTUS LE DUN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

132 3140 PRIX ROGER CHASTIN 3 900 m (Haies - Handicap de catégorie)

20000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicap aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Haies, Dist. 3 900 m env.

Références : 0 ans, +15 ; 1 ans et +, +17.

- 72 **Cadet Vert**, h, b, 5 ans, par Network GER et Katkodile [Martaline (GB)], 63^{1/2} k (62 k), ♂, JF. Cuenca (*G. Champier*), JF. Cuenca 1
- Red Circle**, h, b, 5 ans, par Sidestep AUS et Red Smart [Smart Strike (CAN)], 69 k (65 k), ♂, T. Jones (*N. Baillou*), NP, Littmoden 2
- Magic Davier**, h, b, 5 ans, par Soul City IRE et Quatz Melody (Johann Quatz), 67 k (63 k), ♂♂, SASU Scuderia Christian Troger (*G. Favier-Picon*), D. Satalia 3
- 4 5 **The Room**, f, al, 6 ans, par Manduro GER et The Living Room [Gold Away (IRE)], 69^{1/2} k, ♂, D. Douglas (*B. Gelhay*), M. Pitart 4
- Icare D'Illiat**, h, b, 5 ans, par American Devil et One And Only [Muhtathir (GB)], 67 k, ♂♂, L. Alard (*B. Fouchet*), JL. Pelletan 5
- Jolie Marquise**, f, 6 ans, 62 k (63 k), ♂♂, M^{me} K. Perreau (*L. Colson*), M^{me} S. Mestries 6
- 35 **Cookilayone**, f, 7 ans, 72 k (69 k), ♂, Suc. A. Girod (*J. Coyer*), M. Pitart 7
- 10 **Bonaparte Forlonge**, h, 6 ans, 70 k, ♂♂, M^{me} C. Lauffer (*D. Ubeda*), J. Resimont 8
- Mon Ami Well**, h, 5 ans, 70 k (66 k), ♂♂, M^{me} K. Perreau (*T. Servier*), D. Satalia 9
- 53 **Adrastina GER**, f, 8 ans, 62 k (63 k), ♂, M^{me} B. Re-Scandella (*S. Bouche*), M^{me} B. Re-Scandella arr
- L'Assicuratore**, h, 5 ans, 67 k (63 k), tbé
Ecuries Jacques Piasco (*M^{me} C. Banz*), M^{me} B. Re-Scandella

11 partants ; 31 eng. ; 4 eng. sup. ; 12 part def.

Eng. Sup. : *Icare D'Illiat, Bonaparte Forlonge, Adrastina GER, L'Assicuratore*Certif. vétérinaire : *Chernabog*

2 long 1/2, 1 long, 2 long 1/2, 2 long, encolure, 2 long 1/2, 8 long, 8 long.

9600€ – 4800€ – 2800€ – 1900€ – 900€

Primes aux éleveurs :

1392 € Ecurie Madame Patrick Papot.
 696 € Jean-Pierre-Joseph Dubois, M^{me} Laura Lemiere.
 406 € Alain Clavier, Roger-Yves Simon, M^{me} Valerie Simon, Nicolas Simon.
 275 € Jean-Claude Seroul.
 130 € Philippe Decouz, Christophe Mongin, Jean-Marc Varcin.

Temps total : 4'40"74"

Les Commissaires ont autorisé le jument THE ROOM a se rendre en main au départ, la demande ayant été formulée dans les délais.

Le hongre CADET VERT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PAU

dimanche 19 février 2023

0539 050

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Frédéric LANDON – Gérard LAVOINE –
 Marine MAQUAIRE – Stéphanie UHEL

133 3121 PRIX DE L'ASSOCIATION DES P.P. (PX DE SARRANCE) 3 500 m (Haies - Femelles) (Classe 2)

38000 € (17480, 8740, 4940, 3420, 1710, 1140, 570) – dotation France Galop

Pour pouliches de 4 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.500.

La Société d'Encouragement des P.A. offrira, avec le concours de Jean-Etienne RIME, une illustration personnalisée au propriétaire gagnant.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- Joyeuse D'Arthel**, f, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Venerie D'Arthel [Lavirco (GER)], 66 k, Com. Comte De Brondeau (*C. Lefebvre*), E. Clayeux (s) 1
- 30 1 **Marthas Vineyard**, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Shannon Vale [Turgeon (USA)], 70 k, ♂, M^{me} H. Devin (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s) 2
- Jaguar Des Obeaux**, f, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Omega Des Obeaux (Saint Preuil), 70 k, ♂, M^{me} N. Devilder (*O. Jouin*), N. Devilder 3
- Fleurieu**, f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Talwin IRE (Alhaarth IRE), 66 k, ♂, S. Dufresne (*G. Re*), E. Grall (s) 4
- 32 **Marceline Desjy**, f, b.f, 4 ans, par Spider Flight et Altesse Desjy [Martaline (GB)], 68 k (64 k), ♂♂, C. Bertho (*D. Thomas*), T. Poché 5
- 102 2 **Burgandy**, f, b, 4 ans, par Authorized IRE et Yellow Edge GB (Nayef USA), 70 k, Ecurie Jules Ouaki (*L. Zuliani*), M^{me} I. Gallorini 6
- 84 5 **Vezzana GER**, f, b.f, 4 ans, par Maxios (GB) et Vallante GER (Soldier Hollow GB), 66 k (67 k), ♂♂, M. Randelli (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele 7
- Val D'Ossau**, f, 4 ans, 66 k (63 k), ♂♂, P. Pailhes arr
(*M. Zitiou-Collonges*), A. Chaille-Chaille
- 102 4 **Lenalov**, f, 4 ans, 68 k (67 k), ♂, B. Halsall (*C. Smeulders*), M^{me} S. Leech tbé

9 partants ; 13 eng. ; 9 part def.

3 long 1/2, 1 long 3/4, 3 long 1/2, encolure, 4 long 1/2, 1 long.

17480€ – 8740€ – 4940€ – 3420€ – 1710€ – 1140€ – 570€

Primes aux éleveurs :

2796 € Comte Guillaume De Brondeau.
 1398 € M^{me} Henri Devin.
 790 € M^{me} Nicolas Devilder.
 547 € Scea Haras Du Ma, Marc Dumont, M^{me} Danielle Boin-Arnaudet.
 273 € M^{me} Catherine Bodin, Joel Bodin.
 182 € Gerard Thomas Ryan.
 91 € Hartmut Bolte, prime non attribuée.

Temps total : 4'17"60"

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Geoffrey RE, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude-dessus de la ligne des épaules (2 coups, 1^{re} infraction).

La pouliche MARTHAS VINEYARD a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

134 3120 PRIX CAMILLE DUBOSCO 3 500 m (Haies) (Listed)

69000 € (31740, 15870, 8970, 6210, 3105, 2070, 1035) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000.

La Société d'Encouragement des P.A. offrira, avec le concours de Jean-Etienne RIME, une illustration personnalisée au propriétaire gagnant.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 104 1 **Jipcot**, h, b, 4 ans, par Choer Du Nord et Blingaroe [Ungaro (GER)], 67 k, ♂, J. Alvarez (*J. Lebrun*), P. Quinton (s) 1
- 81 4 **Jingle Denuo**, h, b, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Saison Des Pluies (Nickname), 69 k, ♂♂, M^{me} L. Denuault (*W. Lajon*), J. Delaunay (s) 2
- 81 3 **Lucky Love**, f, b, 4 ans, par Waldpark GER et Lucky Flower [Soldier Of Fortune (IRE)], 66 k, ♂, Haras de Beauvoir (*de F. Giles*), AS. Pacault (s) 3
- 77 3 **Iyengar De Pail**, h, b, 4 ans, par Kapgarde et Regina Maresca (Maresca Sorrento), 67 k, ♂, Suc. C. Bigot (*T. Beaurain*), E. Grall (s) 4
- 81 2 **My Royal Passion**, h, al, 4 ans, par Recorder GB et Skiperia [Gold Away (IRE)], 68 k, ♂, Passion & Dream (*C. Lefebvre*), P.J. Fertillet 5

- 59 ¹ **Premier Bleu**, h, b, 4 ans, par Kapparde et La Sulfureuse (Saint Des Saints), 66 k, ♂, M^{me} P. Papot (*T. Lemagnen*), F. Nicolle 6
- 81 **Emir Chop**, h, b, 4 ans, par Vale Of York IRE et Eyes Of War [Muhaymin (USA)], 67 k (67^{1/2} k), ♂, A. Chopard (*J. Reveley*), de B. Montzey (s) 7
- 33 ¹ **Fedor Rosay**, h, 4 ans, 70 k, S. Salmon (*B. Claudic*), S. Foucher tbe

8 partants ; 13 eng. ; 8 part def.

3 long 1/2, 1 long, 1 long, 1 long, 4 long 1/2, loin.

31 740€ – 15 870€ – 8 970€ – 6 210€ – 3 105€ – 2 070€ – 1 035€

Primes aux éleveurs :

5 078 € Jacques Alvarez, Guillaume Lassaussaye.

2 539 € M^{me} Liliane Denuault, Guy Denuault.

1 435 € Haras D'Haspel, Terrains D'Avilly St Leonard.

993 € Jean-Raymond Breton, M^{me} Fanny Breton, Suc. Catherine Bigot.

496 € Passion Racing Club.

331 € Ecurie Madame Patrick Papot.

165 € Alain Chopard.

Temps total : 4'15"0"

Les Commissaires ont autorisé le hongre EMIR CHOP à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Jean Stéphane LEBRUN, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude-dessus de la ligne des épaules (2 coups, 1^{re} infraction).

Le hongre JIPCOT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 135 ³¹²⁶ **PRIX GUY LEFRANT** 4 100 m
(Steeple-Chase-Cross-Country - Cavalières & Gentlemen-Riders)
(Classe 3)

31 000 € (14 880, 7 440, 4 340, 2 945, 1 395) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus, reçu en steeple-chase une allocation de 11.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chase : 1 k. par 6.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 12.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières ; ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Un souvenir sera remis par WTW Hipcover à l'entourage et au Gentleman-Rider ou à la Cavalière du cheval gagnant.

La Société d'Encouragement des P.A. offrira, avec le concours de Jean-Etienne RIME, une illustration personnalisée au propriétaire gagnant.

Parcours n° 31 : Cross-Country, Dist. 4 100 m env.

- Godiva Lady**, f, b, 7 ans, par Policy Maker (IRE) et Traviata [Ultimately Lucky (IRE)], 69 k, ♂, M^{me} A. Mahe (*L. Brechet*), P. Quinton (s) 1
- 76 ⁵ **Riskman**, h, al, 7 ans, par No Risk At All et Samansonnienne (Mansonnien), 68 k (65 k), ♂, S. Dufresne (*M. Havart*), E. Grall (s) 2
- 55 ⁴ **Hemevoici**, h, n.p., 6 ans, par Saint Des Saints et Montbrescia (Video Rock), 71 k, ♂, J. Detre (*G. Viel*), F. Nicolle 3
- Galante D'Arthel**, f, b, 7 ans, par Cokoriko et La Fee D'Arthel (Ragmar), 68 k, ♂, M^{me} H. Pasquet (*T. Guineheux*), E. Clayeux (s) 4
- 105 ³ **Haut De Gamme**, h, b.f., 6 ans, par Maresca Sorrento et Augusta Jersey (Baroud D'Honneur), 68 k (66 k), ♂, P. Sourzac (*M^{me} T. Menuet*), A. Chaille-Chaille 5
- History De Choisel**, f, 6 ans, 71 k (68 k), ♂, E. Hargot (*Q. Bouron*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 6
- 55 ³ **I'M Walkin'**, h, 6 ans, 70 k (66 k), ♂, M. Nicolau (*M^{me} H. Sourbe*), M. Nicolau 7
- 105 **Gamer**, h, 7 ans, 68 k (65 k), ♂, D. Josset (*S. Bouysson*), E. Leray (s) 8
- 43 ³ **Hozora**, f, 6 ans, 69 k, ♂, Ecurie Team Spirit (*Thi. Journiac*), D. Cottin (s) tbe
- 76 ³ **Thatsmyseat**, f, 7 ans, 69 k, ♂, Haras de Sivola (*Tho. Journiac*), E. Clayeux (s) tbe

10 partants ; 19 eng. ; 10 part def.

2 long, 3/4 long, courte tête, 3 long, 1 long 3/4, 4 long 1/2, 1/2 long.

14 880€ – 7 440€ – 4 340€ – 2 945€ – 1 395€

Primes aux éleveurs :

2 157 € Jean-Pierre Mahe, M^{me} Coralie Govignon.

1 078 € M^{me} Isabelle Garcon, Guillaume Garcon, Jean-Pierre Garcon.

629 € Serge Barthelemy.

427 € Comte Guillaume De Brondeau.

202 € Arnaud Chaille-Chaille.

Temps total : 5'21"20"

Le hongre RISKMAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 136 ³¹²⁴ **PRIX TEC RAIL (PRIX ANTOINE DE PALAMINY)** 3 900 m
(Steeple-Chase)
(Listed)

75 000 € (34 500, 17 250, 9 750, 6 750, 3 375, 2 250, 1 125) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 k. pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 11.000.

La Société d'Encouragement des P.A. offrira, avec le concours de Jean-Etienne RIME, une illustration personnalisée au propriétaire gagnant.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 19 : Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

- 80 ¹ **Athena Du Luy**, f, b.f., 4 ans, par Martaline GB et Princess Du Luy (Saint Des Saints), 67 k, ♂, M^{me} P. Papot (*M^{me} N. Desoutter*), F. Nicolle 1
- 42 ¹ **Juste Milieu**, h, b, 4 ans, par Manatee GB et Vista Palma [Enrique (GB)], 68 k, ♂, M^{me} P. Papot (*J. Charron*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 2
- 108 ¹ **Just Nelsa**, f, n.p., 4 ans, par Cokoriko et Joly Nelsa [Brier Creek (USA)], 65 k, P. Thiriet (*C. Lefebvre*), E. Clayeux (s) 3
- 80 ³ **Vision Du Rheu**, h, b.f., 4 ans, par Choeur Du Nord et Gwel Du Rheu (Vision D'Etat), 71 k, ♂, J. Detre (*A. Renard*), J. Delaunay (s) 4
- 98 ¹ **King To Be**, h, n.p., 4 ans, par Great Pretender IRE et Kilda IRE (Night Shift USA), 67 k, ♂, A. Peake (*de F. Giles*), D. Cottin (s) 5
- 80 ⁵ **El Pedro**, h, 4 ans, 69 k, ♂, LL. Charpigny (*G. Re*), P. & C. Peltier (s) tbe
- 42 ³ **Best Path**, h, 4 ans, 67 k (67^{1/2} k), ♂, M^{me} D. Mele (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele tbe
- 80 ² **Bel Amigo**, h, 4 ans, 67 k, ♂, Ecurie Team Spirit (*G. Masure*), A. Chaille-Chaille t.j

8 partants ; 12 eng. ; 8 part def.

3 long, 6 long 1/2, 1 long, 2 long 1/2.

34 500€ – 17 250€ – 9 750€ – 6 750€ – 3 375€

Primes aux éleveurs :

5 520 € Earl Haras Du Luy.

2 760 € Haras Du Hogueuet.

1 560 € Philippe Thiriet, Jacques Cypres.

1 080 € Suc. Claude Duval.

540 € Suc. Magalen Bryant.

Temps total : 4'46"0"

Le hongre JUSTE MILIEU a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 137 ³¹²⁵ **PRIX HOTEL PARC BEAUMONT (PRIX GASTON PHOEBUS)** 4 700 m
(Steeple-Chase)
(Classe 1)

49 000 € (23 520, 11 760, 6 860, 4 655, 2 205) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, reçu une allocation de 48.000 en steeple-chase. Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 14.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 38.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.

La Société d'Encouragement des P.A. offrira, avec le concours de Jean-Etienne RIME, une illustration personnalisée au propriétaire gagnant.

Parcours n° 21 : Steeple-Chase, Dist. 4 700 m env.

- 65 ³ **Rosario Baron**, h, b, 6 ans, par Zambezi Sun GB et Early La Hutte [Daliapour (IRE)], 73 k, ♂, F. de Sousa (*K. Nabet*), M^{me} D. Mele 1
- 99 ⁵ **Gardons Le Sourire**, h, b, 7 ans, par Fame And Glory GB et Place Au Soleil [Tremolino (USA)], 72 k, ♂, Haras de Saint-Voir (*de A. Chitray*), Gab. Leenders (s) 2
- El Martel**, h, al, 9 ans, par Martaline GB et Vodkelle [Epalo (GER)], 70 k, Gold And Blue Ltd (*T. Beurain*), A. Couetil (s) 3
- 78 ² **Spanish One**, h, al, 9 ans, par Spanish Moon USA et Anyone For Tennis (IRE) (Night Shift USA), 71 k, ♂, M^{me} M. Carrie (*G. Re*), P. & C. Peltier (s) 4
- 58 ² **Fret D'Estruval**, h, n.p., 8 ans, par No Risk At All et Udine D'Estruval [Le Fou (IRE)], 70 k (68 k), ♂, S. Munir (*M^{me} N. Desoutter*), P. Quinton (s) 5
- 71 ¹ **Irish Chanel**, f, 5 ans, 67 k, ♂, C^{ie} de JR. Fraguier (*C. Lefebvre*), E. Clayeux (s) 6
- 58 ⁵ **Hat Trick Sivola**, h, 6 ans, 70 k, ♂, Haras de Beauvoir (*de F. Giles*), AS. Pacault (s) 7

<p>99 Magrudy, h, 7 ans, 72 k (70 k), ϕ p, M^{me} H. Devin (M^{me} C. Prichard), F. Nicolle</p> <p>8 partants ; 20 eng. ; 10 part def. Sans motif : Fontannes, Miralago 1 long $\frac{1}{4}$, 1 long, 3 long $\frac{1}{2}$, 3 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 3 long. 23520€ – 11 760€ – 6 860€ – 4 655€ – 2 205€</p> <p>Primes aux éleveurs : 3410 € Jean-Yves Baron. 1705 € Haras De Saint-Voir. 994 € M^{me} Isabelle De Saint Anthost. 674 € Ecurie Jean-Michel Carrie, M^{le} Sophie-Charlotte Carrie, Claude Ventrou. 319 € M^{me} Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.</p> <p>Temps total : 5'39"50"</p> <p>Le hongre FONTANNES a été déclaré non partant, la piste n'ayant pas été jugée assez souple par son entourage.</p> <p>Le jockey Gaetan MASURE s'étant accidenté dans le Prix Antoine de PALAMINY, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument IRISH CHANNEL par le jockey Clément LEFEBVRE.</p> <p>Le jockey James REVELEY s'étant accidenté dans le Prix Antoine PALAMINY les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ROSARIO BARON par le jockey par le jockey Kévin NABET.</p> <p>Le hongre GARDONS LE SOURIRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>	<p>138 ³¹²³ 136EME GRANDE COURSE DE HAIES DE PAU (PRIX MAX DE GINESTET) 4 100 m</p> <p>(Haies) (Listed)</p> <p>82 000 € (39360, 19680, 11 480, 7790, 3690) – dotation France Galop</p> <p>Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 22.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 48.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.</p> <p>La Société d'Encouragement des P.A. offrira, avec le concours de Jean-Etienne RIME, une illustration personnalisée au propriétaire gagnant.</p> <p>Parcours n° 6 : Haies, Dist. 4 100 m env.</p> <p>67 ⁴ Baladin De Mesc, h, b, 6 ans, par Choeur Du Nord et Cendrillon De Mesc (Discover D'Auteuil), 69 k, β, Suc. D. Lassaussaye (de A. Chitray), Gab. Leenders (s) 1</p> <p>29 ¹ Beau Gosse, h, b, 9 ans, par Falco USA et Mazaya IRE (Sadler'S Wells USA), 69 k, β, S. Munir (M^{me} N. Desoutter), P. Quinton (s) 2</p> <p>78 ¹ Glorice, h, n.p., 7 ans, par Network GER et Vixice [Tremplino (USA)], 69 k, ϕ p, F. Deliberos (A. Zuliani), F. Nicolle 3</p> <p>78 ⁴ Becquarainbow, h, b, 7 ans, par Tin Horse (IRE) et L'Etoile La Lune (IRE) (Groom Dancer USA), 68 k, β, A. Bardini (K. Nabet), F. Nicolle 4</p> <p>Kyrov, h, b, 5 ans, par Dark Angel IRE et Varsity GB (Lomitas GB), 71 k, β, A. Jathiere (G. Richard), F. Nicolle 5</p> <p>82 ² Gallipoli, h, 6 ans, 69 k, ϕ p, T. Storme (de F. Giles), D. Cottin (s) 6</p> <p>29 Free Lord D'Anjou, h, 5 ans, 68 k, β, S. Dufresne (G. Re), E. Grall (s) 7</p> <p>116 Garo De Juilley, h, 11 ans, 68 k, Δ p, G. Thompson (C. Lefebvre), M^{me} S. Leech 8</p> <p>78 Mixologist, h, 6 ans, 69 k, β, M^{me} E. Caux (T. Beaurain), M^{me} S. Marsch arr</p> <p>9 partants ; 18 eng. ; 10 part def. Certif. vétérinaire : Saignon 1 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{1}{2}$, 4 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 2 long, 1 long. 39360€ – 19 680€ – 11 480€ – 7 790€ – 3 690€</p> <p>Primes aux éleveurs : 5707 € Suc. Etienne Olivier. 2853 € Azienda Agricola La Rovere. 1664 € Franck Deliberos, M^{le} Marie Deliberos, Victor Deliberos. 1129 € Bernard Becquart, Robert Schlienger, Paul Schlienger. 535 € Ecurie Haras Du Cadran, Suc. Jean-Louis Blot, Scea Bissons.</p> <p>Temps total : 4'57"70"</p> <p>Le jockey James REVELEY s'étant accidenté dans le Prix Antoine PALAMINY, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre GARO DE JUILLEY par le jockey Clément LEFEBVRE.</p> <p>A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Alain de CHITRAY, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2 coups, 2^e infraction).</p> <p>Le hongre BALADIN DE MESC a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>
	<p>139 ³¹²⁷ GRAND CROSS DE PAU REVERDY (PRIX GASTON DE BATAILLE) 6 300 m</p> <p>(Steeple-Chase-Cross-Country) (Listed)</p> <p>82 000 € (39360, 19680, 11 480, 7790, 3690) – dotation France Galop</p> <p>CHALLENGE CRYSTAL CUP</p> <p>Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, ayant reçu 12.000 en steeple-chase (victoires et places). Poids : 68 k.</p> <p>La Société d'Encouragement des P.A. offrira, avec le concours de Jean-Etienne RIME, une illustration personnalisée au propriétaire gagnant.</p> <p>Parcours n° 41 : Cross-Country, Dist. 6 300 m env.</p> <p>79 ³ Hip Hop Conti, h, b.f., 6 ans, par Lauro GER et Starmoss [Astarabad (USA)], 68 k, ϕ p, Ecurie Patrick Joubert (C. Lefebvre), E. Clayeux (s) 1</p> <p>76 ¹ Uniketat, h, b.f., 8 ans, par Vision D'Etat et Ahombros (Mansonnien), 68 k (69 k), M^{me} V. Berquand (J. Plouganou), J. Plouganou (s) 2</p> <p>79 ² Harmonie Roque, f, al, 6 ans, par Muhtathir GB et Pearl De La Roque [Villez (USA)], 66 k, β, M^{me} D. Mele (R. Julliot), M^{me} D. Mele 3</p> <p>61 ¹ Gareth De Larachi, h, 8 ans, 68 k, ϕ p, E. Lecoiffier (L. Zuliani), E. Lecoiffier tbé</p> <p>79 ¹ Galcoflaur, h, 7 ans, 68 k, Δ p, Mustang SARL (T. Beaurain), P. & C. Peltier (s) tbé</p> <p>25 ² Saint Godefroy, h, 8 ans, 68 k, β, M^{me} M. Quinton (de F. Giles), P. Quinton (s) tbé</p> <p>6 partants ; 12 eng. ; 7 part def. Certif. vétérinaire : Netcam 4 long, 5 long $\frac{1}{2}$. 39360€ – 19 680€ – 11 480€</p> <p>Primes aux éleveurs : 5707 € Patrick Joubert, Emmanuel Clayeux. 2853 € Jean Contou-Carrere, Yves Broca. 1664 € M^{me} Robert Mongin.</p> <p>Temps total : 8'11"00"</p> <p>Le jockey James REVELEY s'étant accidenté dans le Prix Antoine PALAMINY, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HIP HOP CONTI par le jockey Clément LEFEBVRE.</p> <p>A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Jonathan PLOUGANOU, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (3 coups, 2^e infraction).</p> <p>Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Jonathan PLOUGANOU en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 800 grammes au poids résultant des conditions de la course.</p> <p>Le hongre UNIKETAT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>
	<p>140 ³¹²² PRIX JEAN PAUL BRIN 3 500 m</p> <p>(Haies - Handicap)</p> <p>34 000 € (15300, 7480, 4420, 3060, 1700, 1190, 850) – dotation France Galop</p> <p>Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en courses de haies, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 15.000.</p> <p>La Société d'Encouragement des P.A. offrira, avec le concours de Jean-Etienne RIME, une illustration personnalisée au propriétaire gagnant.</p> <p>Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env. Référence : +14,5.</p> <p>87 ³ Diamantaire, h, b.f., 5 ans, par Diamond Boy et Breve De Comptoir (Al Namix), 68^{1/2} k, M^{me} M. de Sousa (C. Lefebvre), M^{me} D. Mele 1</p> <p>72 ⁶ Ziingara, f, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Cheptainville [Linda'S Lad (GB)], 68^{1/2} k, β, M^{me} D. Mele (R. Julliot), M^{me} D. Mele 2</p> <p>44 ² Choeur De Mesc, h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Cendrillon De Mesc (Discover D'Auteuil), 69^{1/2} k, ϕ p, Suc. D. Lassaussaye (de F. Giles), Gab. Leenders (s) 3</p> <p>87 ⁴ King Of Dark, h, b, 5 ans, par Crillon et Queen Of West [King Of Kings (IRE)], 70^{1/2} k (68^{1/2} k), β, Ecurie R.E. (A. Gautron), P.J. Fertillet 4</p> <p>87 Joshua Moon, h, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Mosogna Moon GB (Boreal GER), 72 k (71 k), β, Ecurie Equus Racing (C. Riou), J. Delaunay (s) 5</p> <p>87 ² Eclair De Vati, h, gr, 5 ans, par Gemix et Louna De Vati [Sinndar (IRE)], 65^{1/2} k (63 k), β, Ecurie J. Konjovic (D. Thomas), T. Poché 6</p> <p>72 Indali De Larredya, f, gr, 5 ans, par Montmartre et Crise De Nerfs (Diamond Green), 69 k (67 k), β, M^{me} C. Terrenegre-Laval (M^{me} N. Desoutter), D. Morisson (s) 7</p>

- 54** ³ **Les Couz**, h, 5 ans, 72 k, ♂, Δ, M^{me} B. Re-Scandella (G. Re), M^{me} B. Re-Scandella **8**
- 87** ⁶ **Imako**, h, 5 ans, 68 k, Δ, E. Leray (s) (K. Nabet), E. Leray (s) **arr**

9 partants; 21 eng.; 10 part def.

Certif. vétérinaire: *Iliva Des Obeaux*

3 long ½, 6 long, 1 long ¼, 2 long ½, 2 long, 5 long, 2 long ½.

15300€ - 7480€ - 4420€ - 3060€ - 1700€ - 1190€ - 850€

Primes aux éleveurs:

2218€ Scea Des Collines, Alain-Jules Lefort.

1084€ M^{me} Daniela Mele, Guy Chereil.

640€ Suc. Etienne Olivier.

443€ Ecurie R. E.

246€ Haras Du Grand Courgeon.

172€ Guy Amsaleg.

123€ M^{me} Chantal Terrenegre-Laval, Suc. Jean-Luc Laval.

Temps total: 4'19"60"

Les Commissaires ont autorisé le hongre ECLAIR DE VATI à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Le jockey James REVELEY s'étant accidenté dans le Prix Antoine de PALAMINY, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DIAMANTAIRE par le jockey Clément LEFEBVRE.

Le hongre DIAMANTAIRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

FONTAINEBLEAU

mardi 21 février 2023

0408 052

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Emilie LENZI - Nicole BRAEM - Robert ADENOT - Catherine TERRIEN DELAPLACE

- 141** ³¹⁴⁹ **PRIX COLONEL JEAN DE ROYER** **3 600 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

35000 € (16100, 8050, 4550, 3150, 1575, 1050, 525) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 5.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Les poulains et les pouliches ayant reçu 3.000 en steeple-chases (victoires et places) porteront 2 k.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- Bayaline**, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Bayadene (Kapgarde), 65 k (66 k), ♀, M^{me} L. Malivet (J. Charron), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- Romarius**, h, gr, 4 ans, par Morandi et Atlantic Festival USA (Theatrical IRE), 67 k, ♀, Ecurie Vivaldi (D. Ubeda), M. Seror (s) **2**
- Caulfield**, h, b, 4 ans, par Elvstroem AUS et Moon Romance [Nayef (USA)], 67 k, ♀, B. Angilletta (de F. Giles), D. Cottin (s) **3**
- Javus D'Oudairies**, h, al, 4 ans, par Kapgarde et Callia D'Oudairies (Saint Des Saints), 69 k, ♀, C^{de} de M. Gigou (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **4**
- Narom Park**, h, b, 4 ans, par Elm Park GB et Naromdia [High Yield (USA)], 67 k (66 k), ♂, G. Goeffic (G. Richard), J. Jouin **5**
- Jazz Festival**, h, n.p., 4 ans, par Night Wish GER et La Grande Touche (Cadoudal), 69 k, ♀, W. Menuet (s) (C. Lefebvre), W. Menuet (s) **6**
- Grandson**, h, 4 ans, 69 k (66 k), ♀, W. Menuet (s) (E. Manceau), W. Menuet (s) **tbé**
- Nertheuil**, h, 4 ans, 67 k, ♀, SARL Carion E.M.M. (A. Zuliani), F. Nicolle **tbé**
- 66** ³ **Parisimix**, h, 4 ans, 67 k (66 k), Δ, ♀, R. Tabart (C. Riou), J. Delaunay (s) **tbé**

9 partants; 22 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def.

Eng. Sup.: *Narom Park*

3 long ½, 1 long, enclure, ¾ long, 5 long.

16100€ - 8050€ - 4550€ - 3150€ - 1575€ - 1050€

Primes aux éleveurs:

2576€ M^{me} Loic Malivet.

1288€ Michel Lucas.

728€ Haras De Saint Julien.

504€ Comte Michel De Gigou, Guillaume Macaire.

252€ Thierry Arnout.

168€ Ecurie Tenor, Pierre Robert, Anne-Claire Bossuet, M^{me} Beatrice Bossuet.

Temps total: 4'19"86"

Le jockey James REVELEY étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CAULFIELD par le jockey Félix de GILES.

Le jockey Lucas ZULIANI étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche BAYALINE par le jockey Johnny CHARRON.

La pouliche BAYALINE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 142** ³¹⁴⁵ **PRIX GENERAL MARION** **3 550 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 4)

35000 € (16100, 8050, 4550, 3150, 1575, 1050, 525) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Parcours n° H6 : Haies, Dist. 3 550 m env.

- Jet D'Estruval**, h, b.f, 4 ans, par Kapgarde et Caresse D'Estruval [Poliglote (GB)], 67 k, ♀, M^{me} B. Le Gentil (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- Sun Joy**, h, al, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Joyeuse Marche GB (New Approach IRE), 66 k, ♀, HA. Pantall (K. Nabet), M. Mescam (s) **2**
- Jackpot D'Aubrelle**, h, b, 4 ans, par Kamsin GER et Super Maman (Robin Des Champs), 66 k, ♀, F. Boistier (de A. Chitray), de A. Boisbrunet (s) **3**
- Corps Celeste**, h, al, 4 ans, par Muhaymin USA et Mercura Celeste [Nikos (GB)], 69 k, ♀, SCEA des Collines (G. Masure), N. Paysan **4**
- 77** ⁶ **Choeur Desaintonge**, h, b.f, 4 ans, par Choeur Du Nord et Ma Belle Aventure (Kapgarde), 67 k, ♀, M^{me} E. Touvais (A. Zuliani), F. Nicolle **5**
- Ptiga Du Maine**, h, b, 4 ans, par Manatee GB et Hypathie [Poliglote (GB)], 69 k (68 k), ♀, B. Lebouc (P. Denis), L. Viel (s) **6**
- Jackson Des Bordes**, h, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Ahkel Vie [Khalvei (IRE)], 66 k (67 k), ♀, M^{me} C. Martineau-Corcors (de F. Giles), J. Bertran de Balanda (s) **7**
- Fortuna Dufflecoat GB**, h, 4 ans, 66 k (63 k), ♀, JL. Quiniou (N. Howie), M. Seror (s) **tbé**

8 partants; 26 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def.

Eng. Sup.: *Ptiga Du Maine*

1 long ¾, 8 long, 5 long, 7 long, 7 long, 3 long.

16100€ - 8050€ - 4550€ - 3150€ - 1575€ - 1050€ - 525€

Primes aux éleveurs:

2576€ M^{me} Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.

1288€ Henri-Alex Pantall, M^{me} Yvette Pantall.

728€ Frederic Boistier.

504€ Jose Lardot.

252€ M^{me} Sophie-Charlotte Debadier, M^{me} Annie Moulinier.

168€ Frederic Aubry, Poulinieres. Com, Gael Boussemart.

84€ Earl Les Bordes De Mornay, Gerard Hanquiez.

Temps total: 4'21"57"

Les hongres JET D'ESTRIVAL et SUN SOY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 143** ³¹⁴⁶ **PRIX DU CHAMPAGNE ROBERT GRUMIER(PX DU C.MUNICIPAL D.CHAILLY-EN-BIERE)** **3 550 m**
(Haies - Femelles)
(Classe 3)

37000 € (17020, 8510, 4810, 3330, 1665, 1110, 555) - dotation France Galop

Pour juments de **5 ans**, n'ayant pas reçu 18.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Parcours n° H6 : Haies, Dist. 3 550 m env.

- Ioup La La**, f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Une Belle Histoire [Epalò (GER)], 70 k, Δ, ♀, JL. Da Silva (K. Nabet), D. Cottin (s) **1**
- 106** ³ **Ip Up**, f, al, 5 ans, par Secret Singer et Upisland [Laveron (GB)], 70 k, Δ, ♀, A. Peake (D. Ubeda), D. Cottin (s) **2**
- My Lady Elektra**, f, b.f, 5 ans, par Jeu St Eloi et My Lady Link (Sleeping Car), 66 k (62 k), M^{me} J. Walker (N. Bailou), NP. Littmoden **3**
- 54** **Mary'S Fortune**, f, al, 5 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Scanelle [Turgeon (USA)], 70 k (66 k), ♀, P. Gasnier (F. Besson), Gab. Leenders (s) **4**
- 24** **Foret Vierge**, f, al, 5 ans, par Kapgarde et La Foret (Forestier), 71 k (68 k), C. Machado (N. Howie), R. Schmidlin **5**

- 47 Eloisha**, f, b.f, 5 ans, par Jeu St Eloi et Gheisha [Coroner (IRE)], 69 k, p, M^{me} A. Gourdon (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **6**
- Hepzibah**, f, 5 ans, 71 k, p, Ecurie des Dragons (*de F. Giles*), J. Bertran de Balandra (s) **arr**
- Its Gina**, f, 5 ans, 66 k (63 k), M^{me} I. Da Silva (*MA. Mermel*), NP. Littmoden **arr**
- Mariauha**, f, 5 ans, 68 k (65 k), Δ, V. Le Roy (*E. Bonnet*), L. Maceli **tbé**

9 partants ; 20 eng. ; 9 part def.

1 long ½, 7 long, 1 long ½, 7 long, loin.

17020€ – 8510€ – 4810€ – 3330€ – 1665€ – 1110€

Primes aux éleveurs :

2467€ Haras De Saint-Voir.

1233€ M^{me} Marinette Avril.

697€ M^{me} Janie Walker.

482€ Pierre Gasnier.

241€ Francois-Marie Cottin.

160€ M^{me} Pascale Herbin.

Temps total : 4'20''52''

Le jockey James REVELEY étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument IP UP par le jockey Dylan UBEDA.

La jument IOUP LA LA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

144 ³¹⁴⁷ **PRIX DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU** **3 800 m**
(Haies)
(Classe 2)

40000 € (18 400, 9200, 5200, 3600, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 12.000 depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.

Parcours n° H7 : Haies, Dist. 3 800 m env.

- Ideal D'Allier**, h, b, 5 ans, par Cokoriko et Rougedespoir (Bonnet Rouge), 68 k, p, Haras de Saint-Voir (*A. Zuliani*), F. Nicolle **1**
- 93** ⁵ **Trent Lane**, h, gr, 7 ans, par Blue Bresil et Mamamia (Linamix), 68 k (64 k), M^{me} E. Littmoden (*N. Baillou*), NP. Littmoden **2**
- Mengli Khan IRE**, h, b, 10 ans, par Lope De Vega IRE et Danielli IRE (Danehill USA), 72 k, φp, J. Chamberlain (*B. Lestrade*), N. George & A. Zetterholm (S) **3**
- Endavi**, h, b.f, 5 ans, par Harzand IRE et Ensaya IRE (Alhaarth IRE), 69 k (68 k), p, M^{me} D. Ricard (*V. Bernard*), L. Carberry (s) **4**
- Galet D'Oudairies**, h, b, 7 ans, par Racinger et Suite D'Oudairies [Epistolaire (IRE)], 69 k, φ, M^{me} F. Mauduit (*B. Le Clerc*), A. Le Clerc (s) **5**
- 65 Shut Down**, h, b, 6 ans, par Siyouni et Drifting IRE (Sadler'S Wells USA), 68 k (67 k), p, E. Sauren (*R. Mayeur*), C. Fey (s) **6**
- Blackfield**, f, n, 7 ans, par Great Pretender IRE et Shekira [Medaaly (GB)], 67 k, φp, T. Seguinotte (*K. Nabet*), M. Mescam (s) **7**
- Orange Diamond (FR)**, h, 5 ans, 73 k (70 k), p, Boulthbee Brooks Ltd (*G. Meunier*), M. Mescam (s) **8**
- Sambrillon**, f, 7 ans, 75 k (72 k), p, A. Sannier (*K. Ouvrier*), A. Sannier **arr**

9 partants ; 39 eng. ; 9 part def.

courte encolure, 8 long, 1 long ½, 1 long, 4 long, 1 long, 1 long.

18400€ – 9200€ – 5200€ – 3600€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux éleveurs :

2668€ Michel Larobe, Haras De Saint-Voir.

1334€ Eric Aubree, M^{me} Maryse Aubree.

754€ Ballyinch Stud, prime non attribuée.

522€ S.A. Aga Khan.

261€ Comte Michel De Gigou.

174€ Al Asayl Bloodstock Ltd.

87€ Thierry Seguinotte.

Temps total : 4'28''33''

Le jockey James REVELEY étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MENGLI KHAN (IRE) par le jockey Bertrand LESTRADE.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'extérieur du hongre IDEAL D'ALLIER (Angelo ZULIANI), arrivé 1^{er}, à environ 30 mètres du poteau d'arrivée, et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre TRENT LANE (Nathan BAILLOU), arrivé 2^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, le jockey du hongre TRENT LANE ayant déclaré qu'il aurait pas devancé le hongre IDEAL D'ALLIER lors du passage du poteau d'arrivée, malgré le mouvement constaté.

En outre aucune sanction n'a été prise à l'encontre du jockey Angelo ZULIANI ce dernier ayant fait son possible pour éviter l'incident.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Nathan BAILLOU, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2 coups, 1^{re} infraction).

Les hongres IDEAL D'ALLIER et MENGLI KHAN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

145 ³¹⁴⁸ **PRIX ROTARY CLUB DE FONTAINEBLEAU** **3 800 m**
(Haies - À réclamer)

20000 € (9200, 4600, 2600, 1800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000, au maximum pour 13.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné une course à obstacles portera 2 k.; plusieurs courses à obstacles 4 k.

Parcours n° H7 : Haies, Dist. 3 800 m env.

- Transformer**, h, b, 5 ans, par Scissor Kick AUS et Northern Ocean [Green Tune (USA)], 70 k (67 k), p, (13 000), Haras d'Etreham (*N. Howie*), M. Seror (s) **1**
- 21** ¹ **Huron Wendat**, h, n.p, 6 ans, par Axxos GER et Belle Camille (Crillon), 74 k (70 k), p, (13 000), M. Seror (s) (*M^{me} S. Boulet*), M. Seror (s) **2**
- Nero Rock IRE**, h, b, 8 ans, par Shirocco GER et Gilt Benefit IRE (Beneficial GB), 72 k, φ, (13 000), JL. Marriott (*C. Lefebvre*), M^{me} J. Candlish **3**
- Gold For Nizzy**, f, b.f, 5 ans, par American Devil et Gold For Tina [Lando (GER)], 66 k (63 k), p, (9 000), M. Seror (s) (*A. Bussion*), M. Seror (s) **4**
- 3 Mansionsa**, f, b, 9 ans, par Satri IRE et East The Mansion (Mansonnien), 69 k, Δp, (11 000), D. Windrif (*N. Gauffenic*), D. Windrif **5**
- 24 Conspiracy Theory GB**, h, al, 5 ans, par New Approach IRE et Mu'Ajiza GB (Pivotal GB), 70 k, φp, (13 000), S. Munir (*de F. Giles*), M. Rolland (s) **6**
- Ghost Rider**, h, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Achaiah [Poliglote (GB)], 68 k, φp, (9 000), K. Parkinson (*L. Solignac*), M^{me} M. Solignac **7**
- 92 Hopalla Chocolat**, f, 6 ans, 69 k (68 k), p, (11 000), M^{me} M. Merienne (*C. Riou*), J. Merienne **8**
- 111 Haluisin**, h, 6 ans, 70 k (69 k), φp, (9 000), G. Goeffic (*P. Denis*), J. Jouin **arr**
- Spes Energicall**, f, 6 ans, 70 k (68 k), p, (13 000), S. Sutton (*M^{me} C. Prichard*), NP. Littmoden **arr**
- Hulapalu GER**, f, 7 ans, 69 k, Δp, (11 000), D. Cottin (s) (*D. Ubeda*), D. Cottin (s) **arr**

11 partants ; 21 eng. ; 12 part def.

Certif. vétérinaire : *Icone Lointaine*

1 long ¼, 5 long, 9 long, 1 long, 1 long, 4 long ½, 5 long.

9200€ – 4600€ – 2600€ – 1800€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux éleveurs :

1334€ J. B. S. Invest N. V. .

667€ Ecurie Des Vives Terres, Pa-Ouvry.

377€ , prime non attribuée.

261€ Ecurie Haras De Quetieville, M^{me} Isabelle Sels, M^{me} Pascale Sels.

130€ M^{me} Laurence Gagneux, M^{me} Melanie Pezavent, Bertrand Pezavent, M^{me} Pauline Ehrmann.

87€ M^{me} Julie French, prime non attribuée.

43€ Les Ecuries Du Jonquet.

Temps total : 4'28''30''

Le jockey James REVELEY étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre NERO ROCK (IRE) par le jockey Clément LEFEBVRE.

Les Commissaires ont autorisé la jument HOPALLA CHOCOLAT à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Les hongres TRANSFORMER et NERO ROCK ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

146 ³¹⁴⁴ **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE CRAON** **3 550 m**
(Haies - Femelles)
(Classe 4)

35000 € (16100, 8050, 4550, 3150, 1575, 1050, 525) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les

sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° H6 : Haies, Dist. 3 550 m env.

	Osaxalina , f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Elle S'Envole [Morespeed (GB)], 66 k (63 k), ♂, T. Desgland (MA. Mermel), F. Gelhay	1
22	Luna The Great , f, b, 4 ans, par Pedro The Great USA et Seven'O (Literato), 70 k (66 k), ♂, L. Alard (N. Ferreira), S. Dehez (s)	2
	Courtesy Call , f, gr, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Cornucopia (Kaldouneves), 66 k, ♀, M ^{me} H. Devin (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	3
	Shmaliyah , f, b, 4 ans, par Ectot (GB) et Vicieuse [Planteur (IRE)], 66 k, ♂, KM. Al Attiyah (J. Charron), M. Seror (s)	4
	Magnolia , f, b.f, 4 ans, par Spider Flight et Ivresse Du Berlais [Poliglote (GB)], 68 k (68 ^{1/2} k), Ecurie Sagara (B. Lestrade), L. Carberry (s)	5
	Jour De Fete , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Chasse Gardee [King'S Best (USA)], 69 k, ♀, Haras de Saint-Voir (G. Masure), de N. Lageneste	6
	Martaline , f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Fadas [Davidoff (GER)], 66 k (65 k), Haras de Montaigne (V. Bernard), L. Carberry (s)	7
	En Toute Intimite , f, 4 ans, 66 k, ♀, Haras Enki (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	8
32	Velsheda , f, 4 ans, 68 k, ♀, P. van Belle (N. Gauffenic), D. Cottin (s)	9
68	Kokydale , f, 4 ans, 69 k (68 k), ♀, C. Maceli (P. Denis), L. Maceli	10
	Burrows Diane , f, 4 ans, 66 k, ♀, Ecurie Palos de Moguer (K. Nabet), M. Mescam (s)	arr

11 partants ; 36 eng. ; 13 part def.

Certif. vétérinaire: *The Black Queen*

4 long, 2 long ½, 3 long, 1 long, ¾ long, 4 long ½, tête, 4 long ½, 1 long.

16100€ - 8050€ - 4550€ - 3150€ - 1575€ - 1050€ - 525€

Primes aux éleveurs :

2576€ Philippe Desmard, Suc. Jean-Francois Naudin.

1288€ M^{me} Renee Dwek, M^{me} Chloe Simon.

728€ M^{me} Henri Devin.

504€ Khalifa Mohammed Al Attiyah.

252€ Ecurie Sagara.

168€ Haras De Saint-Voir.

84€ Haras De Montaigne.

Temps total : 4'25''81''

Le jockey James REVELEY étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MAGNOLIA par le jockey Bertrand LESTRADE.

Le jockey Lucas ZULIANI étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche EN TOUTE INTIMITE par le jockey Baptiste LE CLERC.

Le jeune jockey Enzo BONNET s'étant accidenté dans le Prix du Conseil Municipal de Chailly en Biere, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche KOKYDALE par le jeune jockey Paul DENIS au poids de 68 kilos.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche OSAXALINA à être amenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

La pouliche OSAXALINA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

147 3150 **PRIX ANNE LISE REINBOLD** 4 400 m
(Steeple-Chase - Handicap)

40 000 € (18 000, 8 800, 5 200, 3 600, 2 000, 1 400, 1 000) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, + 8 ; 6 ans et au-dessus, + 10.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Parcours n° S4 : Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

Références : 0ans, +9,5 ; 1 ans et +, +11,5.

	Imperil , h, b, 7 ans, par No Risk At All et Irevoltar Has (Sagamix), 67 ^{1/2} k, G.F. Chesneau (G. Masure), NP. Littmoden	1
	Gigi D'Estruval , f, b, 7 ans, par Balko et Vague D'Estruval [Khalkevi (IRE)], 62 k, ♀, A. Sannier (A. Zuliani), A. Sannier	2
	Gunar , h, b.f, 8 ans, par Diamond Green et Queen Dream (Spadoun), 64 k, ♀, V. Jouet (P. Denis), V. Jouet	3
	Captain Speaking , h, al, 8 ans, par Linda'S Lad (GB) et Hillflower [Sabrehill (USA)], 71 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), ♂, TA. Ringer (N. Baillou), NP. Littmoden	4

	Heloï , h, b.f, 6 ans, par Bathyrhon GER et Alauda [Great Pretender (IRE)], 67 ^{1/2} k (69 ^{1/2} k), ♀, Ecurie de Maleissye (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	5
	Diva Secrete , f, b.f, 6 ans, par Secret Singer et Diva Des Taillons (Saint Des Saints), 63 k (62 k), ♀, A. Le Clerc (s) (G. Richard), A. Le Clerc (s)	6
	Halleluia , f, b, 6 ans, par Martaline GB et Under (Le Malemortois), 62 k, D. Hartmann (N. Howie), R. Schmidlin	7
	Espoir Royal , h, 9 ans, 68 k, ♂, M. Rolland (s) (N. Gauffenic), M. Rolland (s)	8
45	Montepertuso , h, 8 ans, 64 k (62 k), ♂, P. Perreau (G. Meunier), N. Paysan	9
	Masterrose , h, 6 ans, 65 ^{1/2} k, ♀, J. Michel (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	10
	Crealion , h, 7 ans, 72 k, ♂, Nelson/Keelan/Polito/Compton (B. Lestrade), T. George	tbé
	Le Plougastellen , h, 6 ans, 71 k, ♀, M. Coroller (de F. Giles), Gab. Leenders (s)	tbé

12 partants ; 29 eng. ; 12 part def.

3 long, 2 long ½, 1 long ¾, tête, 7 long, ¾ long, 5 long, 1 long, 1 long.

18 000€ - 8 800€ - 5 200€ - 3 600€ - 2 000€ - 1 400€ - 1 000€

Primes aux éleveurs :

2 610€ Earl Elevage Des Loges.

1 276€ M^{me} Bernard Le Gentil.

754€ Ecurie Biraben.

522€ M^{me} Celine Sirven-Gualde.

290€ Pierre De Maleissye Melun.

203€ M^{me} Francoise Busson, Herve Guena.

145€ Francois-Marie Cottin.

Temps total : 5'15''40''

Le jockey James REVELEY étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CREALION par le jockey Bertrand LESTRADE.

Le jockey Lucas ZULIANI étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument GIGI D'ESTRIVAL par le jockey Angelo ZULIANI.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition du jockey Angelo ZULIANI, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

Les hongres IMPERIL et GIGI D'ESTRIVAL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- Abbarez**, h, 9 ans, On Est Bien (IRE) et Abaque, 112
- ***Adrastina GER**, f, 8 ans, Kamsin GER et An Angel GER, 132
- Aimant**, h, 5 ans, Exosphere AUS et Aimante, 121
- Al Inea**, f, 5 ans, Cokoriko et Al Gane, 118/5
- Al Nakhil**, h, 6 ans, Planteur (IRE) et Salwa IRE, 116/5
- Alcobavi**, h, 4 ans, Muhaymin USA et Foreign Ruby, 122/5
- Amssetou**, f, 6 ans, Sri Putra GB et Avec Classe, 112
- Argentier**, h, 13 ans, High Rock (IRE) et Jossca, 129/3
- Athens Du Luy**, f, 4 ans, Martaline GB et Princess Du Luy, 136/1
- Baladin De Mesc**, h, 6 ans, Choeur Du Nord et Cendrillon De Mesc, 138/1
- Balkalin Du Haut**, h, 5 ans, Balko et Courtaline, 127
- Band Quality**, h, 5 ans, Sommerabend GB et Qualyjenka, 110/3
- Batman Royal**, h, 6 ans, Crossharbour GB et La Vaillante, 112/5
- Bayaline**, f, 4 ans, Martaline GB et Bayadene, 141/1
- Beau Gosse**, h, 9 ans, Falco USA et Mazaya IRE, 138/2
- Becquarainbow**, h, 7 ans, Tin Horse (IRE) et L'Etoile La Lune (IRE), 138/4
- Bel Amigo**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Belmiesque, 136
- Bell'Uomo**, h, 4 ans, Elm Park GB et Bells, 119
- Belle Capitaine**, f, 8 ans, Kapgarde et Alfayza GB, 129/1
- Beryl Baie**, h, 12 ans, Crillon et Shah Gun Blue, 121
- Best Path**, h, 4 ans, Pastorius GER et Shawnee'S Best, 136
- Bien Divin**, h, 5 ans, On Est Bien (IRE) et Fleur Divine, 110/4
- Bistrot Has**, f, 4 ans, Buck'S Boum et Bia Has, 128/5
- Black Feather**, f, 5 ans, Bathyrhon GER et Great Feather, 127
- Blackfield**, f, 7 ans, Great Pretender IRE et Shekira, 144/7
- Bonaparte Forlonge**, h, 6 ans, Cokoriko et Belle Du Brizais, 132
- Burgandy**, f, 4 ans, Authorized IRE et Yellow Edge GB, 133/6
- Burrows Diane**, f, 4 ans, Hunter'S Light IRE et La Vie De Boitron, 146
- Cadet Vert**, h, 5 ans, Network GER et Katkodile, 132/1
- Calimero Du Mazet**, h, 5 ans, Nom De D'La et Calisperria, 124
- Captain Speaking**, h, 8 ans, Linda'S Lad (GB) et Hillflower, 147/4
- Casey**, h, 4 ans, Whipper USA et My Vanessa, 131
- Caulfield**, h, 4 ans, Elvstroem AUS et Moon Romance, 141/3
- Choeur De Mesc**, h, 5 ans, Choeur Du Nord et Cendrillon De Mesc, 140/3
- Choeur Desaintonge**, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Ma Belle Aventure, 142/5
- Cimont**, h, 4 ans, Montmartre et Cila, 122/4
- ***Conspiracy Theory GB**, h, 5 ans, New Approach IRE et Mu'Ajiza GB, 145/6
- Cookilayone**, f, 7 ans, Rajsaman et Saroushka, 132
- Coquine D'Avril**, f, 4 ans, Barastraight (GB) et Fille D'Avril, 123
- Corps Celeste**, h, 4 ans, Muhaymin USA et Mercura Celeste, 142/4
- Courtesy Call**, f, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Comucopia, 146/3
- Cousin Machin**, h, 5 ans, Triple Threat et Bip Bip Tercah, 127
- Crealion**, h, 7 ans, Creachadoir IRE et Lady La Lionne, 147
- Da Vinci Del Rais**, h, 8 ans, Domedriver (IRE) et Rolli Touz, 116/3
- Dargant**, h, 10 ans, Dark Moondancer GB et Vague Rouge, 129/2
- Dexter**, m, 6 ans, Canford Cliffs IRE et Hideaway, 121/2
- Diamantaire**, h, 5 ans, Diamond Boy et Breve De Comptoir, 140/1
- Dieu Merci**, h, 10 ans, Kapgarde et Montanara Paris, 121
- Diva Secrete**, f, 6 ans, Secret Singer et Diva Des Tailloons, 147/6
- Drop**, h, 4 ans, Lucayan et Winterliebe GER, 119/7
- Duchesse Athenia**, f, 4 ans, Castle Du Berlais et Hembra, 123/2
- Duck'S Bouille**, f, 5 ans, Buck'S Boum et Gribouille Parcs, 117
- Eadream**, f, 5 ans, Montmartre et Evitta, 127/3
- Easter Sunday**, h, 5 ans, Sunday Break JPN et Kotkie Bleue, 110/1
- Eclair De Bellouet**, f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Sainte De Bellouet, 123
- Eclair De Vati**, h, 5 ans, Gemix et Louna De Vati, 140/6
- Ecrinrose**, h, 9 ans, Full Of Gold et Rose Beryl, 112
- Ediboum**, h, 9 ans, Buck'S Boum et Scintillante D'Or, 120/7
- El Martel**, h, 9 ans, Martaline GB et Vodkelle, 137/3
- El Pedro**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Qualida, 136
- Eloisha**, f, 5 ans, Jeu St Eloi et Gheisha, 143/6
- Emir Chop**, h, 4 ans, Vale Of York IRE et Eyes Of War, 134/7
- En Toute Intimite**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Kpalime, 146
- Endavi**, h, 5 ans, Harzand IRE et Ensaya IRE, 144/4
- Espoir Du Grillon**, h, 9 ans, Maresca Sorrento et Delle Azahar, 120/6
- Espoir Royal**, h, 9 ans, Martaline GB et Ma Royale, 147
- Extraleuciel**, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Balsame Des Mottes, 117/4
- Fedor Rosay**, h, 4 ans, Rajsaman et Fidji Rosay, 134
- Feu Follet Sivola*, h, 8 ans, Martaline GB et Une Par Une, 120/5
- Fille En Or**, f, 4 ans, Fairplay Du Pecos et Nocés D'Or A Estivaux, 113
- Flanker**, h, 6 ans, Kap Rock et Sheraka, 120
- Fleurieu**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Talwin IRE, 133/4
- Foret Vierge**, f, 5 ans, Kapgarde et La Foret, 143/5
- Fortasta**, h, 5 ans, Turgeon USA et Gwaien, 118/4
- ***Fortuna Dufflecoat GB**, h, 4 ans, National Defense (GB) et Almamia GB, 142
- Fox Des Embruns**, f, 4 ans, Kitkou et Estrela Rose, 123
- Frascati Lagarde**, h, 8 ans, Frisson Du Pecos et Onyx De Roches, 114/3
- Free Lord D'Anjou**, h, 5 ans, Lord Du Sud et Misery Hill, 138
- Fret D'Estruval*, h, 8 ans, No Risk At All et Udine D'Estruval, 137/5
- Fripou De Ballon**, h, 9 ans, Spider Flight et Nile Breeze, 124/5
- Funky De La Barre**, h, 7 ans, Maresca Sorrento et Polka De La Barre, 112/3
- Galante D'Arthel*, f, 7 ans, Cokoriko et La Fee D'Arthel, 135/4
- Galcolflaur*, h, 7 ans, Falco USA et Persiflaura, 139
- Galet D'Oudairies*, h, 7 ans, Racinger et Suite D'Oudairies, 144/5
- Gallipoli**, h, 6 ans, Gleneagles IRE et Lockup (IRE), 138
- Galopin Des Obeaux*, h, 7 ans, Spanish Moon USA et Almeria Des Obeaux, 120/3
- Gamer**, h, 7 ans, Nidor et Fasteline, 135
- Gardien Du Temps**, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Moon Like Shadow, 128
- Gardons Le Sourire**, h, 7 ans, Fame And Glory GB et Place Au Soleil, 137/2
- Gare Au Marin**, h, 4 ans, Muhtathir GB et Galatzina, 119/4
- Gareth De Larachi**, h, 8 ans, Vespone IRE et Idole De Vergne, 139
- Garo De Juilley**, h, 11 ans, Ungaro GER et Lucy De Juilley, 116, 138
- ***Garrick Harmony GB**, h, 5 ans, Zoffany IRE et Alpensinfonie IRE, 127/1
- Gemini D'Ax**, h, 7 ans, Gemix et Dores Et Deja, 124/4
- Gentleman D'Athon*, h, 7 ans, Doctor Dino et Queen D'Atouh, 124/1
- Ghost Rider**, h, 5 ans, Youmzain IRE et Achaiah, 145/7
- Gigi D'Estruval*, f, 7 ans, Balko et Vague D'Estruval, 147/2
- Gingembre Menthe**, h, 7 ans, Barastraight (GB) et Jolie Menthe, 116
- Gino Dino*, h, 7 ans, Doctor Dino et Taiji, 124/3
- Glorice*, h, 7 ans, Network GER et Vixice, 138/3
- Godiva Lady*, f, 7 ans, Policy Maker (IRE) et Traviata, 135/1
- Gold For Nizzy**, f, 5 ans, American Devil et Gold For Tina, 145/4
- Golden Gold**, f, 5 ans, Zanzibari USA et Golden Clou, 127
- Gondor De Kerser**, h, 7 ans, Vendangeur (IRE) et Saphina De Kerser, 116
- Good Luck Moirette*, h, 7 ans, Martaline GB et Rahana Moirette, 121
- Gorviska**, f, 5 ans, No Risk At All et Gorrilla, 117/5
- Gracieuse Rodino*, f, 7 ans, Alianthus GER et Riviere Normande, 112
- Grand De Thaix**, h, 7 ans, Rail Link GB et Rubilite, 121/1
- Grand Frisson*, h, 7 ans, Montmartre et Allo Cherie, 112/2
- Grandson**, h, 4 ans, Diamond Green et Lightning Of Light, 141
- Grazano**, h, 7 ans, Mastercraftsman IRE et Madonje GER, 124
- Great Paul**, h, 10 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, 129/5
- Gris Minois**, h, 10 ans, Fragrant Mix (IRE) et Kamailya, 114/2
- Gunar**, h, 8 ans, Diamond Green et Queen Dream, 147/3

<i>Hallegrø</i> , h, 6 ans, Cokoriko et Precieuzze, 124/2	<i>Icarios</i> , h, 5 ans, Elliptique (IRE) et Envie D'Aimer, 129	Iron De La Doucaie , h, 5 ans, On Est Bien (IRE) et Quality Mag, 126	<i>Javus D'Oudairies</i> , h, 4 ans, Kapparde et Callia D'Oudairies, 141/4
<i>Halleluia</i> , f, 6 ans, Martaline GB et Under, 147/7	<i>Ice Flag</i> , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Princesse Garuda, 111/4	Iron Des Mottes , h, 5 ans, Maresca Sorrento et Stanz, 118/2	Jazz Festival , h, 4 ans, Night Wish GER et La Grande Touche, 141/6
<i>Haluusin</i> , h, 6 ans, Honolulu IRE et Quisiera, 111, 145	Ideal D'Allier , h, 5 ans, Cokoriko et Rougedespoir, 144/1	<i>Isabey Vallis</i> , h, 5 ans, Saint Des Saints et Toccata Vallis, 111/1	<i>Jazzy Baie</i> , f, 4 ans, Crillon et Juventus li, 123/1
<i>Hamicice</i> , h, 6 ans, No Risk At All et Theonice, 129	<i>Idee Rochelaise</i> , f, 5 ans, Network GER et Nuit Rochelaise, 117	<i>Isatis Macalo</i> , f, 5 ans, Karaktar IRE et Victoire De Forme, 130	<i>Jazzy Viva</i> , f, 4 ans, Manatee GB et Una Viva, 123/4
Happy Macri , f, 6 ans, Conillon GER et Mururoa, 112	<i>Ifrane</i> , f, 5 ans, Masked Marvel GB et Une Histoire, 129	Islande , h, 4 ans, Nathaniel IRE et Irlande (IRE), 122	<i>Je Suis Divin</i> , h, 4 ans, Karaktar IRE et Divine Sainte, 131/3
Harmonie Roque , f, 6 ans, Muhtathir GB et Pearl De La Roque, 139/3	<i>Igloo Igloo</i> , h, 5 ans, Gemix et Joslaine, 126	<i>Isoline D'Alene</i> , f, 5 ans, Coastal Path GB et Passion D'Alene, 126	Jeloi Des Epeires , h, 5 ans, Jeu St Eloï et Maline Des Epeires, 126
<i>Harry Conti</i> , h, 6 ans, Network GER et Toscana Conti, 120/1	<i>Iguski</i> , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Ella Miss, 111	<i>Issu Des Planches</i> , h, 5 ans, Axxos GER et Quaty Des Planches, 126	Jemana , f, 5 ans, Manatee GB et Jemysaintes, 127
<i>Hat Trick Sivola</i> , h, 6 ans, Noroit GER et Kerrana, 137	<i>Ikero Blue</i> , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Vibraye, 126/1	<i>Istoire D'Epices</i> , f, 5 ans, Voiladenuo et Terre D'Epices, 111	Jet Boy Conti , h, 4 ans, Pastorius GER et Sonate Du Rheu, 122/7
<i>Haut De Gamme</i> , h, 6 ans, Maresca Sorrento et Augusta Jersey, 135/5	<i>Illogique D'Ainay</i> , h, 5 ans, Montmartre et Perle Du Bocage, 130	<i>Ititidelaplesse</i> , h, 5 ans, Voiladenuo et Charming Beauty, 111	Jet D'Estruval , h, 4 ans, Kapparde et Caresse D'Estruval, 142/1
Hayao , h, 5 ans, Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE), 130/2	<i>Iltesse</i> , f, 5 ans, Coastal Path GB et Nobless D'Aron, 111/5	<i>Its Gina</i> , f, 5 ans, It'S Gino GER et Daville, 143	<i>Jeu De Jambes</i> , h, 4 ans, Monitor Closely IRE et Cherry Baie, 122/2
<i>Hello Borget</i> , h, 6 ans, Saddex (GB) et Kashima, 120	Imako , h, 5 ans, Martaline GB et Rymi (IRE), 140	Ivavite Gene , h, 5 ans, Al Namix et Delicate D'Ainay, 110	Jingle Denuo , h, 4 ans, Magneticijm (IRE) et Saison Des Pluies, 134/2
<i>Hello Diva</i> , f, 6 ans, Crillon et Traviata, 111/3	<i>Imbabazane</i> , f, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Queenjo, 118	Ixos Des Blins , h, 5 ans, Axxos GER et Filly Of Win, 110	<i>Jipcot</i> , h, 4 ans, Choer Du Nord et Blinngaroo, 134/1
<i>Heloi</i> , h, 6 ans, Bathyrhon GER et Alauda, 147/5	Impala De Kerza , h, 5 ans, Thewayyouare USA et La Salvetat, 110/2	Iyengar De Pail , h, 4 ans, Kapparde et Regina Maresca, 134/4	<i>Jocata</i> , h, 4 ans, Planteur (IRE) et Bastide, 122
<i>Hemevoici</i> , h, 6 ans, Saint Des Saints et Montbresia, 135/3	<i>Imperial De Thaix</i> , h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Victoire De Thaix, 110/5	<i>J'Arrive D'Arthel</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Covergirl D'Arthel, 115	<i>Jodhpur A La Motte</i> , h, 4 ans, Full Of Gold et Unagrez, 109/1
Hepzibah , f, 5 ans, Masterstroke USA et Hasna, 143	<i>Imperial Desbois</i> , h, 5 ans, Masked Marvel GB et Altesse Desbois, 111/2	<i>J'Hallucine</i> , f, 4 ans, Elm Park GB et Commetoi, 115	*John Locke GB , h, 6 ans, Mastercraftsman IRE et Sacred Shield GB, 116/1
<i>Hermitage</i> , h, 6 ans, Manduro GER et Skarina, 124	<i>Imperial Du Lemo</i> , h, 5 ans, Voiladenuo et Wish Du Lemo, 127/4	Jacasse Camara , h, 4 ans, Cima De Triomphe IRE et Sunday Way, 125/4	<i>Johnny Mag</i> , h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Naiade Mag, 115/6
Hey Jude , h, 7 ans, No Risk At All et Boston Du Berlais, 124	Imperial Love , h, 5 ans, Night Wish GER et True Love Mail, 126	<i>Jackpot D'Aubrelle</i> , h, 4 ans, Kamsin GER et Super Maman, 142/3	<i>Joker De Mai</i> , h, 4 ans, Balko et Divine De Stpierre, 109/2
<i>Hibiza De Niel</i> , h, 6 ans, Alianthus GER et Telle Mome, 111	Imperil , h, 7 ans, No Risk At All et Irevoltar Has, 147/1	<i>Jackson Des Bordes</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Ahkel Vie, 142/7	Jolie Marquise , f, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Upside Down Cake (GB), 132
<i>High Fashion</i> , f, 6 ans, Crillon et Odyssee Du Cellier, 120	<i>In Capri</i> , f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Toscane, 126/3	<i>Jade De Turgeon</i> , f, 4 ans, Voiladenuo et Dameturgeon, 109/5	<i>Jolly Jacking</i> , f, 4 ans, Brave Mansonnien et Omirande, 123
Highlands D Allier , h, 6 ans, Cokoriko et Crouesty, 121/5	Indali De Larredya , f, 5 ans, Montmartre et Crise De Nerfs, 140/7	<i>Jaguar Des Obeaux</i> , f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Omega Des Obeaux, 133/3	Joly De Ciergues , f, 4 ans, Blek et Fragante Royale, 125/6
Hip Hop Conti , h, 6 ans, Lauro GER et Starmoss, 139/1	India De Candale , f, 4 ans, Berkshire IRE et Princesse Aurora, 113/2	Jakson , h, 4 ans, Carghese Des Landes et Anitzka, 113/1	Joly Risk , h, 8 ans, No Risk At All et Joly Kamella, 121
History De Choisel , f, 6 ans, Bathyrhon GER et Beautiful Choisel, 135	<i>Ino D'Athou</i> , h, 5 ans, Doctor Dino et Celle D'Athom, 127/5	Jalousie D'Ainay , f, 4 ans, Masterstroke USA et Torpille D'Ainay, 123	<i>Jongleur</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Calonge, 125/7
Homeo De Balme , h, 6 ans, Vic Toto et Kalinka De Balme, 111	<i>Instinctif</i> , h, 5 ans, Turgeon USA et Altesse D'Ange, 127	<i>Jalzan</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloï et Vierge Sainte, 109	Joshua Moon , h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Mosogna Moon GB, 140/5
<i>Hondleen</i> , h, 6 ans, Voiladenuo et Trotot, 111	Intenzo Sport , h, 5 ans, Manatee GB et Brasilia Sport, 126	James , h, 4 ans, Galiway (GB) et Tiaradargent, 131/2	Jour De Fete , f, 4 ans, Cokoriko et Chasse Gardee, 146/6
Hopalla Chocolat , f, 6 ans, Stormy River et Castillon IRE, 145	<i>Interdit De Jeu</i> , h, 5 ans, Jeu St Eloï et Beaujeu Allen, 118	<i>Japelou Deciergues</i> , m, 4 ans, Voiladenuo et Miss De Ciergues, 115/5	<i>Journee D'La Femme</i> , f, 4 ans, Authorized IRE et Regle De L'Art, 109/3
Houadh , h, 7 ans, Very Nice Name et Mosogna Moon GB, 124	<i>Iodee</i> , f, 5 ans, Balko et Bernice, 126	<i>Jardin D'Arthel</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Olga D'Arthel, 115/1	<i>Joyeuse D'Arthel</i> , f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Venerie D'Arthel, 133/1
<i>Hozora</i> , f, 6 ans, Masterstroke USA et Alidee, 135	Ioum Rochelais , h, 5 ans, Youmzain IRE et Rafale Rochelaise, 126/4	<i>Jariv Des Bruyeres</i> , h, 4 ans, Magneticijm (IRE) et Omance, 109	<i>Joyfull</i> , h, 4 ans, Honolulu IRE et Calasiris, 115/4
*Hulapalu GER , f, 7 ans, Kamsin GER et Headstight IRE, 145	<i>Joup La La</i> , f, 5 ans, Authorized IRE et Une Belle Histoire, 143/1	Jarry Mist , h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Tiger Cliff, 127	<i>Joyvol</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Volverine Macalo, 115/3
<i>Huron Wendat</i> , h, 6 ans, Axxos GER et Belle Camille, 145/2	<i>Ip Up</i> , f, 5 ans, Secret Singer et Upisland, 143/2	Jasmin Royal , h, 4 ans, Montmartre et Ma Royale, 122	<i>Jukiriko</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Ukie, 119/6
Hyde Madrik , f, 6 ans, Muhtathir GB et Wishing Well, 116	<i>Ipaloma Du Maine</i> , f, 5 ans, Boris De Deauville (IRE) et Boheme Du Maine, 110	<i>Java Baie</i> , f, 4 ans, Tiger Groom GB et Take Me, 109	Jump And Fly , h, 4 ans, Racerger et Villanais, 119
<i>Hyjie</i> , f, 6 ans, Joshua Tree IRE et Serenite, 116/2	<i>Iridia</i> , f, 5 ans, Saddex (GB) et Urallia, 117/3	Java De L'Iton , f, 4 ans, Castel Sant'Angelo USA et Vamp De L'Iton, 125/5	<i>Jungle Sea</i> , h, 4 ans, Coastal Path GB et Bubble Sea, 115/2
I'M Walkin' , h, 6 ans, Martaline GB et Tango Lima, 135	<i>Irish Chanel</i> , f, 5 ans, Karaktar IRE et Soft Drink, 137	<i>Javotte Duquartier</i> , f, 4 ans, Conillon GER et Tiji Du Quartier, 109	<i>Jungle Ville</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Ballyville, 115/7
<i>Ialina Bellevue</i> , f, 5 ans, Boris De Deauville (IRE) et Venise Bellevue, 130			<i>Junov Du Mou</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Quenotte Du Mou, 109/4
Icare D'Illiat , h, 5 ans, American Devil et One And Only, 132/5			

- Jupe De Velours*, f, 4 ans, Saint Des Saints et Patte De Velour, 123
- Just A Castle*, h, 4 ans, Castle Du Berlais et Allo Cherie, 115
- Just A Kiss Sivola**, f, 4 ans, Nom De D'La et Miss Justice, 128/1
- Just Beginning**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et All Over Now, 119/2
- Just Nelsa**, f, 4 ans, Cokoriko et Joly Nelsa, 136/3
- Juste Milieu*, h, 4 ans, Manatee GB et Vista Palma, 136/2
- Juventus Le Dun**, f, 4 ans, Polarix (GB) et Heviz, 131/1
- Kankale**, f, 4 ans, Doctor Dino et Karikale, 123
- Keep Hope De Roche**, h, 6 ans, Coastal Path GB et Red Time, 124
- Keltia De Kerbarh**, f, 6 ans, Maresca Sorrento et Etoile De Kerbarh, 112
- Kiku Coco**, f, 4 ans, Kikujirou GB et Gnoof USA, 123
- Kincsem Park**, f, 6 ans, Turgeon USA et Baracoa GB, 112
- King Of Dark**, h, 5 ans, Crillon et Queen Of West, 140/4
- King To Be**, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Kilda IRE, 136/5
- Kokydale**, f, 4 ans, Kitkou et Domidale, 146
- Kyrov**, h, 5 ans, Dark Angel IRE et Varsity GB, 138/5
- L'Ange Vert**, h, 5 ans, Network GER et Joly Berengere, 130/3
- L'Assicuratore**, h, 5 ans, Amarillo IRE et Vienna View GB, 132
- La Reyne Margot**, f, 5 ans, Al Namix et Albalonga, 110
- Lady Hanwell**, f, 6 ans, Authorized IRE et Font Froide, 120
- Ladyborough**, f, 4 ans, Martinborough JPN et Catch Lady, 128
- Lascaux**, h, 4 ans, Masked Marvel GB et Keenlaska, 119/3
- Le France**, h, 8 ans, Vertigineux et France Du Pecos, 114/1
- Le Plougastellen**, h, 6 ans, Honolulu IRE et Speedy Blue, 147
- Lenalov**, f, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Winografa (GB), 133
- Les Couz**, h, 5 ans, Saddex (GB) et Electrastar, 140
- Liberta**, f, 4 ans, No Risk At All et Reform Act USA, 123
- Linakan**, h, 4 ans, Arakan USA et Gray Halo, 131/4
- Loenologue**, h, 4 ans, Falco USA et Safina Blue, 125
- *Longe Coat IRE**, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et A Media Luz, 119/5
- Lorca Malpic**, f, 7 ans, Last Train GB et Ashtar, 114
- Lord Dragon**, h, 7 ans, Dragon Dancer GB et She'S My Lady, 120/4
- Love Generation**, f, 5 ans, Soul City IRE et La Primavera, 110
- Lucky Love**, f, 4 ans, Waldpark GER et Lucky Flower, 134/3
- Luna The Great**, f, 4 ans, Pedro The Great USA et Seven'O, 146/2
- Lyon Clermont**, h, 9 ans, Anzillero GER et Ania De Clermont, 116/4
- Madgilloud Paix**, h, 6 ans, Maresca Sorrento et Blueborg, 112
- Magic Davier**, h, 5 ans, Soul City IRE et Quatz Melody, 132/3
- Magnetic Flore**, f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Caprice Flore, 123/6
- Magnolia**, f, 4 ans, Spider Flight et Ivresse Du Berlais, 146/5
- Magrudy**, h, 7 ans, Doctor Dino et Affaire De Moeurs, 137
- Manaeast**, h, 4 ans, Manatee GB et East The Mansion, 122
- Mansionsa**, f, 9 ans, Satri IRE et East The Mansion, 145/5
- Marceline Desjy**, f, 4 ans, Spider Flight et Altesse Desjy, 133/5
- Mariauha**, f, 5 ans, Masked Marvel GB et Mangenie, 143
- Marta Lady**, f, 5 ans, Martaline GB et Ourville'S Lady, 126/5
- Marthas Vineyard**, f, 4 ans, Martaline GB et Shannon Vale, 133/2
- Mary'S Fortune**, f, 5 ans, Soldier Of Fortune IRE et Scanelle, 143/4
- Massatree**, h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Massana, 126
- Masterrose**, h, 6 ans, Masterstroke USA et Fabannso, 147
- Maurice Le Duc**, h, 4 ans, Manatee GB et Miss Reddy, 122
- *Mengli Khan IRE**, h, 10 ans, Lope De Vega IRE et Danielli IRE, 144/3
- Midnight Forever**, f, 4 ans, Motivator GB et Lady D'Ogenne, 123/5
- Miss Kalista**, f, 8 ans, Youmzain IRE et Miss Poppee, 121
- Miss Varaville**, f, 4 ans, Honolulu IRE et Speedy Blue, 123/7
- Mixologist**, h, 6 ans, Gemix et Ideal Step, 138
- Mon Ami Well**, h, 5 ans, Willywell et Lilly Well, 132
- Mont D'Id**, h, 5 ans, Montmartre et Della Skala, 130/4
- Montepertuso**, h, 8 ans, Saint Des Saints et Amalfitana, 147
- Monthelie**, f, 4 ans, Kapparde et Dayde, 128/3
- Mutine De Lisboa**, f, 5 ans, Maresca Sorrento et Gamine De Lisboa, 110
- My Lady Elektra**, f, 5 ans, Jeu St Eloi et My Lady Link, 143/3
- My Royal Passion**, h, 4 ans, Recorder GB et Skiperia, 134/5
- Narom Park**, h, 4 ans, Elm Park GB et Naromdia, 141/5
- Neptune Divine**, f, 7 ans, Protektor GER et Fleur Divine, 112/4
- *Nero Rock IRE**, h, 8 ans, Shirocco GER et Gilt Benefit IRE, 145/3
- Nertheuil**, h, 4 ans, Balko et Gardouche, 141
- Night Aria**, f, 4 ans, Kingfisher IRE et Tekakwhita, 125/3
- Ninarisk**, f, 4 ans, No Risk At All et L'Espiguette, 131
- Nomade**, h, 4 ans, Castel Sant'Angelo USA et Yellow Summer, 122/1
- Notre Virenne**, f, 9 ans, Ballingarry IRE et Legende Vireenne, 124/6
- Olympic Flame**, h, 8 ans, Motivator GB et Elusive Flame GB, 121/3
- On Your Mark**, h, 6 ans, Kamsin GER et Money Humor (IRE), 117
- One Story**, f, 6 ans, Spirit One et Cover Story, 120/2
- *Orange Diamond (FR)**, h, 5 ans, Diamond Boy et Orange Bitter, 144
- Osaxalina**, f, 4 ans, Karakter IRE et Elle S'Envole, 146/1
- Pappy Boyington**, h, 5 ans, Thewayyouare USA et Lady Bex IRE, 110
- Parismix**, h, 4 ans, Gemix et Parisienne USA, 141
- Partaline**, f, 4 ans, Martaline GB et Fadas, 146/7
- Pic Saint**, h, 4 ans, Doctor Dino et Rose Candy, 128/2
- Pierre Et Plume**, h, 4 ans, Kap Rock et Plumette Grise, 122
- Planetarium**, h, 5 ans, Exosphere AUS et Peace Mine CAN, 118/1
- Planting**, h, 4 ans, Planteur (IRE) et Sandy Cat, 125/2
- Premier Bleu**, h, 4 ans, Kapparde et La Sulfureuse, 134/6
- Princess Polly**, f, 6 ans, Top Trip (GB) et Queen Poline, 129/4
- Ptiga Du Maine**, h, 4 ans, Manatee GB et Hypathie, 142/6
- Quel Patron**, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Solenzara IRE, 122/3
- Quick Daddy**, h, 5 ans, Quick Martin et What Cheeky, 127/2
- Rasango**, h, 12 ans, Astarabad USA et Ravna, 124/7
- Real Des Rocs**, h, 5 ans, Coastal Path GB et Black Monade (GER), 130/5
- Red Circle**, h, 5 ans, Sidestep AUS et Red Smart, 132/2
- Riskman**, h, 7 ans, No Risk At All et Samansonienne, 135/2
- Roi D'Oudalle**, h, 9 ans, Linda'S Lad (GB) et Gnoof USA, 120
- Romarius**, h, 4 ans, Morandi et Atlantic Festival USA, 141/2
- Rosario Baron**, h, 6 ans, Zambezi Sun GB et Early La Hutte, 137/1
- Rumix De Clave**, h, 5 ans, Gemix et Rue Linne, 118/3
- Sacha Malpic**, h, 10 ans, Full Of Gold et Ashtar, 114
- Saint Godefroy**, h, 8 ans, Doctor Dino et Astrid Weus, 139
- Sambrillon**, f, 7 ans, Crillon et Odessa De La Roque, 144
- Savoyard (IRE)**, h, 10 ans, Canford Cliffs IRE et World'S Heroine IRE, 112/1, 121/4
- Sevillah**, f, 4 ans, Jeu St Eloi et Ouverture De Brejoux, 113/3
- Shawinigan**, h, 6 ans, Kapparde et Savage River, 117/2
- Shmaliyah**, f, 4 ans, Ectot (GB) et Vicieuse, 146/4
- Shut Down**, h, 6 ans, Siyouni et Drifting IRE, 144/6
- Slice And Dice**, f, 4 ans, Gengis et Slice Of Life, 125/1
- Solingen**, f, 6 ans, Muhtathir GB et Solvalla, 117/1
- Spanish One**, h, 9 ans, Spanish Moon USA et Anyone For Tennis (IRE), 137/4
- Spes Energicall**, f, 6 ans, No Risk At All et Energica, 145
- Spilou**, h, 4 ans, Spider Flight et Loulane, 122/6
- Sun Joy**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Joyeuse Marche GB, 142/2
- Tahanrun**, h, 10 ans, Panis USA et Loda, 121
- Take The Risk**, f, 5 ans, No Risk At All et Victaline, 126/2
- Targui**, h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Tina Conti, 128/4
- Thatsmyseat**, f, 7 ans, Samum GER et Escort'Beauty, 135
- The Room**, f, 6 ans, Manduro GER et The Living Room, 132/4
- Tom D'Orange**, h, 4 ans, Saddex (GB) et Fleur D'Orange (GB), 122
- Transformer**, h, 5 ans, Scissor Kick AUS et Northern Ocean, 145/1
- Travelling Boy**, h, 6 ans, Hurricane Cat USA et Music Cay GB, 124
- Trent Lane**, h, 7 ans, Blue Bresil et Mamamia, 144/2
- Tresor De Ballon**, h, 4 ans, Doctor Dino et Gabriele De Ballon, 122
- Uniketat**, h, 8 ans, Vision D'Etat et Ahombros, 139/2
- Val D'Ossau**, f, 4 ans, Berkshire IRE et Eaux Fortes, 133
- Velsheda**, f, 4 ans, Dream Ahead USA et Katsya, 146
- *Vezzana GER**, f, 4 ans, Maxios (GB) et Vallante GER, 133/7
- Vintaclera**, f, 5 ans, Authorized IRE et Vintage, 126
- Vision Du Rheu**, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Gwel Du Rheu, 136/4
- Voix Sainte**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Voix Du Coeur, 131/5
- Wandana**, f, 4 ans, Johnny Barnes IRE et Wardat Allayl IRE, 123/3
- Wilyson**, h, 5 ans, Willywell et Pina Colada SWI, 130/1
- You For Me**, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Conter Fleurette, 119/1
- Ziingara**, f, 5 ans, Joshua Tree IRE et Cheptainville, 140/2